

Centre de Recherches en Economie	
Appliquée pour le Développement	
C.R.E.A.D.	
DOCUMENT	
DATE D'ENTREE	13/11/1991
N° D'ORDRE	6191

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DE L'EFFICACITE DES SUBVENTIONS
EN ALGERIE

PAR: A. SOUAMES
Y. BAZIZI

Mlle L. HADJ CHERIF
et la participation de Mr. T. STANOVNICK
(Expert de la Banque Mondiale)

PLAN DE LA DEUXIEME PARTIE

	Pages
- Liste des Tableaux	
- Liste des Annexes	
<u>INTRODUCTION</u>	5
<u>CHAPITRE I</u> - L'EFFET DE LA SUBVENTION SUR LE PRIX	8
1.1. Les différentes formes de subventions	8
1.1.1. Les subventions explicites directes	9
1.1.2. Les subventions explicites indirectes	10
1.1.3. Les subventions implicites directes	14
1.2. Les prix à la consommation des produits et services subventionnés	17
1.3. Taux de subvention	18
<u>CHAPITRE II</u> - L'EFFET DE LA SUBVENTION SUR LA DISTRIBUTION DES REVENUS	21
2.1. La distribution des revenus en Algérie	21
2.2. Relation entre les subventions et le revenu	24
2.3. L'efficacité des subventions	31
<u>CHAPITRE III</u> - LES RECOMMANDATIONS	39
3.1. Examen des options politiques	39
3.2. Quelles subventions supprimer ?	41
3.3. Les schémas de compensation et action gouvernementale	47
<u>CONCLUSION</u>	49

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau I.1. : Evolution des subventions explicites et implicites	5
Tableau 1.1. : Subventions explicites directes	9
Tableau 1.2.a : Quantité de semoule et farine produite et importée en 1988	10
Tableau 1.2.b : Quantité de semoule et farine produite et importée en 1989	10
Tableau 1.3. : Les quantités de céréales collectées et importées en 1988 et 1989	11
Tableau 1.4. : Prix d'achat des céréales 1988 et 1989	12
Tableau 1.5. : Prix de cession des céréales au ERIAD	12
Tableau 1.6. : Subvention des céréales	13
Tableau 1.7. : Subvention de la semoule et de la farine	13
Tableau 1.8. : Subventions explicites indirectes des pâtes alimentaires, du couscous et du pain	14
Tableau 1.9. : Subventions implicites directes de la semoule, de la farine, des pâtes alimentaires et du couscous	14
Tableau 1.10. : Subventions implicites directes relatives aux services publics	15
Tableau 1.11.a : Subventions explicites et implicites directes et indirectes 1988	15
Tableau 1.11.b : Subventions explicites et implicites directes et indirectes 1989	16
Tableau 1.12. : Les prix à la consommation des produits alimentaires	17
Tableau 1.13. : Prix à la consommation des services	18
Tableau 1.14. : Les taux de subvention	19
Tableau 2.1. : La distribution des revenus en Algérie et au Maroc	21
Tableau 2.2. : Coefficient de Gini du revenu par tête après déduction des impôts et taxes de certains pays	22

	Pages
Tableau 2.3. : Le revenu annuel moyen par personne en 1979 (en Dinars courant)	23
Tableau 2.4. : Le revenu annuel par personne 1988	23
Tableau 2.5. : Part des dépenses des produits subventionnés (1988 et 1989 par personne)	25
Tableau 2.6. : Revenu par catégorie socio-professionnelle	26
Tableau 2.7. : La part d'augmentation des revenus par les subventions en 1988	27
Tableau 2.8. : La part d'augmentation des revenus par les subventions en 1989	28
Tableau 2.9. : Revenu annuel moyen et la part de la subvention dans le revenu	30
Tableau 2.10. : Rapport des subventions reçues par les riches sur les subventions reçues par les pauvres	32
Tableau 2.11. : Par des subventions reçues par les déciles les plus pauvres par produits	33
Tableau 2.12. : Coefficient de concentration des produits subvention- nés par catégorie socio-professionnelle	35
Tableau 2.13. : Modification du Gini obtenue par les subventions	37
Tableau 2.14. : Montant de la subvention reçue par le quintile des riches	38
Tableau 3.1. : Les groupes de produits et services subventionnés	41
Tableau 3.2.a. : Réduction du revenu après suppression des subventions en 1988	42
Tableau 3.2.b. : Réduction du revenu après suppression des subventions en 1989	42
Tableau 3.3. : Dépenses annuelles de quelques produits (par personne en 1988)	45
Tableau 3.4. : Consommation annuelle de quelques biens alimentaires	46

LISTE DES ANNEXES

<u>ANNEXE 1</u>	- Coefficient de Gini et coefficient de concentration	50
<u>ANNEXE 2</u>	- Présentation de l'enquête de consommation des ménages Algériens ONS 1988	54
<u>ANNEXE 3</u>	- Données relatives aux quantités commercialisées des produits subventionnés et montant de la subvention.	54
3.1.	- <u>Lait pasteurisé</u>	54
Tableau A.3.1.	: Production du lait des 3 offices de lait	54
Tableau A.3.2.	: Subvention totale du lait pasteurisé	54
Tableau A.3.3.	: Quantités de lait vendues à quai et celles vendues aux détaillants et le montant de vente	55
3.2.	- <u>Le lait en poudre</u>	55
Tableau A.3.4.	: Les quantités de différents laits en poudre importées	55
Tableau A.3.5.	: Prix d'achat à l'importation et le prix de revient du lait en poudre	56
Tableau A.3.6.	: Les prix de vente et déficit enregistré à l'unité du lait en poudre	57
Tableau A.3.7.	: Le déficit global	57
3.3.	- <u>Le sucre</u>	58
Tableau A.3.8.	: Quantités de sucre commercialisés	58
Tableau A.3.9.	: Prix d'achat, prix de revient et prix de vente des différents types de sucre	59
Tableau A.3.10.	: Subvention relative aux sucres	60
3.4.	- <u>L'huile alimentaire</u>	61
Tableau A.3.11.	: Subvention relative à l'huile alimentaire	61
3.5.	- <u>Les céréales</u>	62
Tableau A.3.12.	: Les quantités de céréales collectées et importées	62

I N T R O D U C T I O N .

Les dotations définitives accordées aux secteurs de la santé, l'éducation et l'habitat rural, ont été l'unique forme de subvention jusqu'en 1973. A partir de cette date, est mise en oeuvre une politique de soutien qui touche les produits de première nécessité, et dont les ressources proviennent du Trésor.

En 1982, avec la refonte du système de prix, apparaît une autre politique de subvention, "le fonds de compensation"; cette fois-ci, les ressources sont des taxes prélevées sur des produits de luxe. Ces deux systèmes sont fusionnés en 1987.

Ce succinct rappel de la politique de subvention en Algérie, concerne la subvention explicite, régie par des textes réglementaires. Mais la forme implicite existe, et touche de nombreux produits et services. Dans cette étude, seuls quelques cas de subventions implicites sont analysés, ceux des produits et services qui bénéficient généralement de subventions explicites dans d'autres pays.

Ces subventions, explicites et implicites ont évolué de 6,853 milliards de DA en 1980 à 15,813 milliards de DA en 1988. Par produit et service, la part reçue par chacun est donnée dans le tableau suivant pour les années 1988 et 1989.

TABLEAU I.1. - EVOLUTION DES SUBVENTIONS EXPLICITES ET IMPLICITES

6
Unité: 10 DA

Type de Subvention	Produits et Services subventionnés	1988	1989
E X P L I C I T E	Céréales et dérivés	2 772	3 986
	Lait pasteurisé	378	1 149
	Lait en poudre	209	1 537
	Huile	219	849
	Sucre	980	1 802
	Livres scolaires	35	89

L'exemple des subventions présentées dans le Tableau I.1, ont soit un effet direct sur le prix à la consommation, soit qu'elles agissent indirectement sur le prix de vente. Ce dernier cas se manifeste lorsque la subvention est allouée à un produit qui est "bien intermédiaire" ou "matière première", comme le sont les céréales et dont l'impact est perçu sur les prix des produits l'ayant utilisé dans leur fabrication.

L'objectif principal d'une politique de subvention est de permettre aux couches de population les plus démunies de se procurer les produits de première nécessité à des prix abordables. Mais une telle politique peut parfois être accompagnée de distorsion, dans le sens où la subvention reçue profite plus aux riches. Pour apprécier l'efficacité des subventions en Algérie, nous allons recourir à des éléments d'analyse: le taux de subvention, et les coefficients de concentration. Le premier qui est le montant de subventions sur le prix de vente aux consommateurs, mesure le niveau de la subvention. Il nous permet de distinguer entre les produits qui peuvent, par une légère augmentation du prix, être commercialisés à leur prix réel, des autres. Ainsi, nous remarquons que pour les loyers, l'électricité et le gaz qui ont respectivement un taux de subvention de 200% et 100%, les prix actuels (215 Da pour le loyer et 2,84 Da/th pour le gaz et 39,6 Da /Kwh pour l'électricité) sont à multiplier par 3 pour le loyer et 2 pour l'électricité et le gaz afin d'atteindre leur prix d'équilibre.

L'examen des différents taux de concentration de chaque produit et service, nous montre que seuls, la semoule, le sucre cristallisé et le lait en poudre sont relativement uniformément distribués entre les différentes catégories socio-professionnelles avec des taux de concentration assez bas. Par contre, l'huile d'olive, le loyer, l'eau ont des taux élevés et donc profitent plus aux ménages riches.

Par ailleurs, même si ces subventions augmentent le revenu des pauvres (relativement), les riches reçoivent plus de subvention que les pauvres: 11,8 % du total pour les premiers et seulement 5,3 % pour les seconds.

Ces premiers résultats montrent déjà les limites de l'actuel système de subvention qui, loin de permettre la réduction des inégalités des revenus, contribue pour certains produits à creuser l'écart. Aussi, il est recommandé de procéder à des aménagements pour que les subventions participent à l'amélioration des conditions de vie des nécessiteux. Parmi les recommandations suggérées par les résultats obtenus, nous citons :

- 1) Suppression des subventions des produits qui ont un fort taux de concentration; ceci concerne notamment: le sucre en morceau, l'huile d'olive, l'eau et le gaz.
- 2) Réduction de la subvention de 50 % environ des produits suivants: lait pasteurisé, couscous, farine, etc....

- 3) Enfin, maintenir les subventions des produits tels que:
la semoule, le lait en poudre, le sucre cristallisé, qui sont consommés en grande partie par les couches de population pauvre, rurale notamment, mais veiller surtout à ce que ces subventions parviennent uniquement à cette catégorie de couche sociale.

Cette étude comprend trois chapitres:

Le premier chapitre est consacré à l'analyse des effets de la subvention sur les prix à la consommation à travers l'étude du taux de subvention, des différentes formes de subventions explicites, implicites directes et indirectes.

Dans le deuxième chapitre, nous aborderons l'impact des subventions sur la distribution des revenus.

Quant au troisième chapitre, et à la lumière des résultats obtenus dans les deux précédents chapitres, nous suggérerons quelques recommandations afin que soit amélioré le système actuel de subvention en Algérie .

CHAPITRE - 1 -

L'EFFET DE LA SUBVENTION SUR LES PRIX

C H A P I T R E - 1 -

L'EFFET DE LA SUBVENTION SUR LES PRIX

La subvention n'est pas uniformément répartie entre les produits et les services. La part affectée à chacun d'eux, par rapport au prix à la consommation est évaluée par le taux de subvention. Ce taux va nous permettre de distinguer entre les produits qui peuvent être commercialisés à leur prix réel après une légère augmentation des autres, dont les prix doubleraient, voire tripleraient, si la subvention venait à être supprimée.

L'analyse de ces différents taux de subventions sera abordée dans ce rapport, notamment dans la section 1.3 .

Dans la section 1.1, nous présenterons les différents types de subventions. A ce titre, nous distinguerons la subvention explicite directe, de la subvention explicite indirecte et la subvention implicite directe .

La section 1.2 est consacrée, quant à elle, à l'étude des différents prix à la consommation des produits et services subventionnés.

1.1 les différentes formes de subvention.

Comme déjà examiné dans la première partie de cette Etude intitulée "Evolution des subventions en Algérie", les subventions sont explicites et implicites. Elles sont explicites lorsqu'elles sont régies par une réglementation et représentent 65,3 % du total des subventions perçues en 1988 sur un montant total de 15,83 milliards de dinars. Les 34,7% qui restent sont des subventions implicites qui relèvent d'une volonté des pouvoirs publics à maintenir les prix à un niveau bas mais sans contrepartie compensatoire aux entreprises concernées.

Par ailleurs, ces subventions peuvent affecter le prix à la consommation directement, mais également de façon indirecte. Ce deuxième cas se présente lorsque la subvention reçue par le produit a des répercussions sur les prix des produits l'utilisant comme matière première ou bien intermédiaire dans leur processus de fabrication . Dans cette Etude, les céréales sont les produits qui représentent cette catégorie de produits.

1.1.1. Les subventions explicites directes

Tous les produits alimentaires, y compris le livre scolaire, bénéficient d'une subvention explicite directe; le tableau 1.1 nous donne la subvention à l'unité pour les années 1988 et 1989.

Nous remarquons que les subventions ont connu entre 1988 et 1989, un mouvement d'augmentation généralisé avec de très forts taux de croissance :

- * Lait en poudre : 86 %
- * Huile alimentaire : 83 %

Cependant il faut préciser que le montant de la subvention dont doit bénéficier l'ENAPAL pour compenser l'écart entre les prix économiques et les prix fixés par l'Etat du sucre et du lait "Lahda", n'est pas définitif. Il sera probablement révisé à la baisse, car il est jugé trop excessif par les responsables au Ministère du Commerce. L'ensemble des détails relatifs à ces produits est donné en Annexe 3.

TABEAU 1.1: SUBVENTIONS EXPLICITES DIRECTES

Da - Unité (Kg, litre, boîte)

P R O D U I T S	Subvention 1988	Subvention 1989	Augmentation entre 1988/89	Taux de croissance
Lait en poudre (lahda)	1	7,3	7,3	86 %
Lait pasteurisé	0,52	1,358	2,61	62 %
Sucre cristallisé	1,67	2,87	1,72	42 %
Sucre en morceaux	1,59	2,48	1,55	36 %
Huile alimentaire (bidon 5l)	1,82	11,62	6,38	83 %
Farine (importée)	---	0,752	----	---
Semoule (importée)	---	0,707	----	---
Livre scolaire	0,58	0,86	1,48	32 %

- Pour l'huile alimentaire, la subvention figurant dans le tableau 1.1, est celle du bidon de 5 litres en plastique, qui est le plus commercialisé en Algérie (cf. Annexe 3.4).

- La subvention du lait pasteurisé est une moyenne pondérée par les quantités de lait vendues à quai (usine) et aux détaillants à des prix respectivement de 1,350 DA le litre pour le premier cas et 1,50 DA pour le second. Les détails de calcul sont donnés dans l'Annexe 3.1

- Enfin, dans ce tableau, nous relevons qu'en 1989, la semoule et la farine importées, bénéficient d'une subvention directe. "ENIAL" - Entreprise chargée de leur importation est contrainte de recourir aux subventions pour couvrir les déficits générés par l'écart entre le prix de vente et le prix d'acquisition.

Dans les tableaux 1.2.a et 1.2.b, nous donnons les quantités et les prix d'achat de la semoule et farine importées.

TABEAU 1.2.a: QUANTITE DE SEMOULE ET FARINE PRODUITE ET IMPORTEE
- 1988 -

P R O D U I T S	QUANTITE PRODUITE	QUANTITE IMPORTEE
S E M O U L E	1.368.650 tonnes	717.745 tonnes
F A R I N E	1.190.160 tonnes	20.387 tonnes

Source :Ministère du Commerce

TABEAU 1.2.b: QUANTITE DE SEMOULE ET FARINE PRODUITE ET IMPORTEE
ET LEUR PRIX DE REVIENT - 1989 -

PRODUITS	Quantité produite (en tonnes)	Quantité importée (en tonnes)	Prix de revient (en DA/tonne)
S E M O U L E	1.353.650	771.400	2.503
F A R I N E	1.330.160	119.600	2.142

Source:Ministère du Commerce

1.1.2 : Les subventions explicites indirectes

Les dérivés des céréales, la semoule, la farine, le pain, les pâtes alimentaires et le couscous, sont les principaux produits qui bénéficient indirectement de la subvention accordée aux céréales. Cinq (5) ERIAD implantées dans différentes régions d'Algérie transforment le blé dur en semoule, le blé tendre en farine. Le taux de transformation est respectivement de 72 % et de 79 %. C'est à dire qu'un quintal de blé dur permet l'obtention 72 Kilogrammes de semoule et un quintal de blé tendre donne 79 kilogrammes de farine. Ces taux vont nous permettre de calculer la subvention de la semoule et de la farine, à partir de celle des céréales .

Les céréales sont subventionnées depuis 1973. Le montant de la subvention concédée à l'OAIC a augmenté régulièrement, en raison des quantités importées, qui sont de plus en plus importantes. De plus et dans le souci d'encourager la production nationale, des prix d'achat élevés et des primes conséquentes sont accordés ces dernières années aux producteurs nationaux, comme nous le montre le tableau 1.5 .

Dans le tableau 1.3, nous donnons les quantités de céréales importées, et produites en Algérie sont présentées

TABEAU N° 1.3 : QUANTITES DE CEREALES COLLECTEES ET IMPORTEES
- 1988 et 1989 -

Unité: millier de tonnes

	Quantité collectée		Quantité importée	
	1988	1989	1 9 8 8	1 9 8 9
Blé tendre	116,4	207,6	1.478,6	1.539,9
Blé dur	160,0	359,1	1.971,6	1.591,3

Source : O A I C

Nous notons, la forte dépendance de l'Algérie vis-à-vis de l'étranger pour la satisfaction des besoins en céréales. En 1988 , 6,6 % de l'ensemble des besoins proviennent de la collecte auprès des producteurs nationaux, le reste est comblé par l'importation. Précisons cependant, que l'année 1988, est marquée par une forte sécheresse et qu'en moyenne, la collecte réalisée par l'OAIC de la production nationale tourne autour de 156 % . L' O.A.I.C achètent ces céréales selon leur provenance, aux prix figurants dans le tableau suivant:

TABLEAU N°1.4 : PRIX D'ACHAT DES CEREALES
1988 - 1989

Unité: DA/quintal

	PRIX NATIONAUX *		PRIX A L'IMPORTATION	
	1 9 8 8	1 9 8 9	1 9 8 8	1 9 8 9
Blé dur	400	400	104,56	181,82
Blé tendre	300	300	115,49	173,49

Sources: - Prix d'achat de la production nationale: J.O du 10/08/1988.
- Prix à l'importation C N P

* : Les prix donnés dans ce tableau se composent de :

- d'un prix minimum garanti qui est de :

- 320 DA/quintal pour le blé dur
- 250 DA/quintal pour le blé tendre

- d'une prime incitatrice fixée à :

- 80 DA/quintal pour le blé dur
- 50 DA/quintal pour le blé tendre

L'écart de prix entre les céréales importées et ceux produits en Algérie, est très grand. Les blés tendres et les blés durs, lorsqu'ils sont concédés aux ERIAD, le sont aux prix suivants:

TABLEAU N°1.5 : PRIX DE CESSION DES CEREALES AUX ERIAD
- DA / quintal -

	1 9 8 8	1 9 8 9
Blé dur	84,58 DA/Q	77,83 DA/Q
Blé tendre	82,62 DA/Q	77,41 DA/Q

Source : Journal Officiel n° 32 du 10 Août 1988

A la lumière de ces données, nous remarquons que la subvention des céréales est très importante, subvention que nous donnons dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 1.6 : SUBVENTION DES CEREALES (*)

	1 9 8 8	1 9 8 9
Blé dur	61,9 DA/Q	114,7 DA/Q
Blé tendre	41,5 DA/Q	115,8 DA/Q

La subvention des céréales ainsi déterminée, nous allons calculer celle de la semoule et de la farine. Les taux d'extraction précédemment donnés, sont multipliés par les subventions des céréales, ce qui va nous donner les subventions de la semoule et de la farine, présentées dans le tableau 1.7 .

TABLEAU N° 1.7 : SUBVENTION DE LA SEMOULE ET DE LA FARINE
- Unité: DA / Quintal -

	1 9 8 8	1 9 8 9
Semoule	85,97 DA/Q	159,3 DA/Q
Farine	52,83 DA/Q	144,6 DA/Q

La semoule, est utilisée dans la fabrication des pâtes alimentaires et le couscous dans des proportions égales, c'est à dire qu'un kilogramme de semoule permet l'obtention d'un kilogramme de pâtes alimentaires ou de couscous. Le kilogramme de farine donne par contre 0,80 kg de pain. A partir de ces ratios de fabrication, nous calculons les subventions explicites indirectes des pâtes et du pain qui figurent dans le tableau suivant.

TABEAU 1.8: SUBVENTIONS EXPLICITES INDIRECTES DES PATES ALIMENTAIRES, DU COUSCOUS ET DU PAIN

- Unité: DA / Kg -

	1 9 8 8	1 9 8 9
Pâtes alimentaires et couscous	0,85	1,593
Pain	1,51	2,12

1.1.3 Les subventions implicites directes

Les ERIAD accusent depuis 1983 des déficits. Parmi les causes citées expliquant cette situation, le système de prix appliqué. Malgré les ajustements intervenus en 1985 et 1986, les prix de vente de la semoule, de la farine, des pâtes alimentaires et du couscous, demeurent en deça de leur coût de revient. Ces pertes assimilées à une subvention implicite directe dont les montants sont dans le tableau suivant:

TABEAU 1.9: SUBVENTIONS IMPLICITES DIRECTES DE LA SEMOULE, DE LA FARINE, DES PATES ALIMENTAIRES ET DU COUSCOUS

- Unité: DA / Kg

	1 9 8 8	1 9 8 9
Semoule	0,522	0,629
Farine	0,661	0,736
Pâtes alimentaires et couscous	1,133	1,365

Source : 1988 - Document ERIAD "proposition de relèvement des prix des produits groupe ERIAD, octobre 1990

1989 - Estimation avec un taux d'inflation de 17 %

(*) Les valeurs données dans ce tableau sont des moyennes pondérées par les quantités importées et les quantités produites en Algérie.

Les subventions implicites directes concernent aussi, et comme déjà abordé dans la première partie, les services d'utilités publiques, l'eau, l'électricité, le gaz, le loyer et le transport urbain dont nous rappelons les montants dans le tableau 1.10.

**TABEAU N° 1.10 : SUBVENTIONS IMPLICITES DIRECTES RELATIVES
AUX SERVICES PUBLICS**

	DA/Unité
	1 9 8 8 - 1 9 8 9
Eau (mètre cube)	1 , 1 8
?Electricité (Kwh)	3 9 , 6
Gaz (th)	2 , 8
Loyer (unité)	4 3 0
Transport urbain (unité)	0 , 4 0

Enfin, nous terminons avec cette section, en récapitulant, dans les tableaux 1.11a et 1.11b, toutes les types les subventions.

TABEAU N°1.11 a: SUBVENTIONS EXPLICITES DIRECTES ET INDIRECTES -1988-

	DA/Unité			
	Subvention explicite directe	Subvention explicite indirecte	Subvention implicite directe	TOTAL (DA)
Pain *2	----	1,51	----	1,51
Farine	----	0,525	0,661	1,87
Semoule	----	0,859	0,522	1,38
Pâtes aliment.et couscous	----	0,859	1,133	1,381
Lait pasteurisé	0,52	----	----	0,52
Lait "lahda"	1	----	----	1
L'huile végétale bidon 5 l	1,82	----	----	1,82
Sucre en morceaux	1,59	----	----	1,59
Sucre cristallisé	1,67	----	----	1,6
Loyer	----	----	430	430
Eau	----	----	0,18	0,18
Electricité	----	----	39,6	39,6
Gaz	----	----	2,84	2,8
Transport urbain	----	----	0,40	0,40
Livre scolaire	0,58	----	----	0,58

TABEAU N°1.11 b : SUBVENTIONS EXPLICITES, IMPLICITES DIRECTES ET INDIRECTES

- 1989 -

DA / Unité

	Subvention explicite directe	Subvention explicite indirecte	Subvention implicite directe	TOTAL
Pain * 2	-----	2,12	-----	2,12
Farine*1	0,752	1,44	0,736	2,125
Semoule *1	0,707	1,59	0,629	1,898
Pâte alimentaire et couscous	-----	1,269	1,365	1,898
Lait pasteurisé	1,358	-----	-----	1,358
Lait en poudre	7,3	-----	-----	7,3
Huile végétale (bidon 5l)	11,82	-----	-----	11,82
Sucre en morceaux	2,48	-----	-----	2,48
Sucre cristallisé	2,87	-----	-----	2,87
Loyer	-----	-----	430	430
Eau (mètre cube) [1]	-----	-----	0,18	0,18
Electricité (Kwh) [2]	-----	-----	39.6	39.6
Gaz (th) [3]	-----	-----	2,84	2,84
Transport urbain	-----	-----	0,40	0,40
Livre scolaire	0,86	-----	-----	0,86

* 1 = une moyenne est calculée entre la subvention explicite directe lorsque le produit est importé et la subvention explicite directe pour les produits de fabrication nationale, pondérée par les quantités respectives;

* 2 = la subvention donnée concerne un kilogramme de pain;

(1) Unité = mètre cube

(2) Kilowatt par heure

(3) Th = thermie

1.2. Les prix à la consommation des produits et services subventionnés.

Les prix des produits alimentaires sont fixés par Décret ou Arrêté interministériel. Les prix de vente actuels n'ont pas été, pour la plupart des produits, augmentés depuis 1986, comme nous le verrons dans le tableau 1.12 suivant. La détermination des prix à la consommation des services publics est moins aisée. Les prix du loyer et du transport urbain, n'étant pas uniforme, ceci implique le recours au calcul de moyenne au niveau national. le loyer, comme nous l'avons déjà estimé dans la première partie de cette étude, est d'environ de 215 DA (cf.le premier document pour les modalités de calcul). Quant au transport urbain, nous nous basons sur l'exemple de l'ETUSA dont le prix moyen de la section est de 0,50 DA avec une perception minimum de 1,00 DA.

TABEAU 1.12: LES PRIX A LA CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

P R O D U I T S	Unité de mesure	P r i x (Da)	Textes réglementaires
<u>Produits dérivés de céréales</u>			
* semoule courante	Kg	2,05	Décret n°86-158 du 29.07.1986 " " " " " " " " " "
* semoule ordinaire	Kg	2,20	
* farine courante	Kg	2,10	
* farine supérieure	Kg	2,60	
* pâtes alimentaires et couscous conditionnés:			
- boîte	500 gr	2,50	Arrêté inter - ministériel du 10 Août 1986
- boîte	250 gr	1,50	
* pain normal (baguette)	300 gr	1,00	
<u>Sucres</u>			
* sucre cristallisé en vrac	Kg	2,00	Arrêté inter - ministériel du 18 Octobre 1987
* sucre cristallisé conditionné en sachets	Kg	2,25	
* sucre en morceaux	Kg	3,40	
<u>Huiles</u>			
* bouteille plastique	01 litre	5,00	Arrêté inter - ministériel du 23 Octobre 1987
* bouteille plastique	05 litres	24,00	
* bidon métallique	04 litres	19,50	
<u>Lait</u>			
* lait pasteurisé	litre	1,70	Arrêté inter - ministériel du 23 Octobre 1987
* lait en poudre "Lahda"	boite 500g	7,50	

Source: Ministère du Commerce

TABLEAU 1.13: PRIX A LA CONSOMMATION DES SERVICES

	Unité	1 9 8 8	1 9 8 9
Electricité	DA / kwh	39,6	39,6
Gaz	DA / TH	2,84	2,84
Eau	DA/mèt.cube	1,00	1,00
Loyer	Unité	215,00	215,00
Transport urbain	2 sections	1,00	1,00

1.3 Les taux de subvention.

La présentation des différents taux de subvention a pour objectif de nous indiquer le poids du prix économique, supporté par la subvention. Si cette dernière venait à être supprimée, de combien les prix doivent-ils être augmentés, pour que chaque produit et service subventionnés atteignent leurs prix réels. Les taux de subvention - que nous vous présentons dans le tableau 1.14 - sont classés par ordre décroissant.

TABLEAU 1.14: LES TAUX DE SUBVENTION

1 9 8 8			1 9 8 9		
Rang	Produits et Services	Taux de Subvent	Rang	Produits et Services	Taux de Subvent
1	Logement	2	1	Logement	2
2	Gaz-Electricité	1	2	Sucre cristal.	1,25
3	Farine *1	0,70	3	Gaz-Electricité	1
4	Sucre cristal.	0,68	4	Lait "Lahda"	0,97
5	Pain *2	0,56	5	Farine *1	0,80
6	Sucre en morceaux	0,46	6	Lait pasteurisé	0,79
7	Semoule *	0,43	7	Sucre en morceaux	0,73
8	Transport Urbain	0,40	8	Pain *2	0,64
9	Pâtes aliment.*	0,39	9	Semoule *	0,59
10	Eau	0,33	10	Pâtes aliment.	0,52
11	Lait pasteurisé	0,30	11	Huiles aliment.	0,50
12	Livre scolaire	0,20	12	Transport urbain	0,40
13	Huiles aliment.	0,15	13	Eau	0,33
14	Lait "Lahda"	0,13	14	Livre scolaire	0,19

*1. Les taux de subvention de ces produits sont calculés sur la base d'une moyenne de l'ensemble des subventions dont bénéficient ces produits;

*2. Le prix du pain de 1,00 DA la baguette de 300 grs est ramené au prix d'un kilogramme de pain soit 3,30 DA.

Note. le taux de subvention "t" = subvention "s" sur le prix "p"

Les taux de subvention répertoriés dans ce tableau, ont dans une grande majorité, augmenté entre 1988 et 1989, à l'exception de certains pour lesquels le taux est resté stable. L'accroissement du taux de subvention diffère d'un produit à un autre, ce qui explique le repositionnement, de certains biens dans le classement. A titre d'exemple, en 1989 le lait "Lahda" gagne la quatrième place, alors qu'il occupait la dernière.

Nous remarquons, par ailleurs, qu'en 1989 sur les quatorze (14) produits et services retenus dans ce tableau, onze (11) ont un taux de subvention égal ou supérieur à 50% contre seulement cinq (05) en 1988. Avec de tels niveaux de subvention, il devient de plus en plus difficile d'agir et d'ajuster le prix de vente actuel aux prix économiques.

Le cas du loyer est des plus délicats, qui pour atteindre le prix d'équilibre, doit être augmenté de 300% . Le pain, vendu à Un (1,00) Dinar la baguette de 300 grammes, doit augmenter de 0,70 DA; les pâtes alimentaires et la semoule sont largement subventionnées, par conséquent, augmenter leur prix de plus de 50 % pèserait lourdement sur le revenu des ménages "pauvres", comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE - 2 -

L'EFFET DE LA SUBVENTION SUR LA DISTRIBUTION DES REVENUS

CHAPITRE 2

L'EFFET DE LA SUBVENTION SUR LA DISTRIBUTION DES REVENUS

2.1 : La distribution des revenus en Algérie

Le terme revenu, utilisé dans l'étude correspond aux dépenses. Nous nous référons au revenu par décile, quant au fait nous considérons les dépenses. De même, lorsque nous parlons de la distribution du revenu, il s'agit plutôt de la distribution du budget.

La répartition des revenus est donnée pour les années 1979 et 1989. Ces dates sont retenues, car elles correspondent aux années où ont été menées les deux dernières enquêtes nationales sur la consommation des ménages. De plus, pour procéder à des comparaisons, nous présenterons également la distribution des revenus au Maroc.

TABLEAU N° 2.1 : DISTRIBUTION DES REVENUS EN ALGERIE ET AU MAROC

	18 % les plus bas	20 % les plus bas	2 ème* quintile	3 ème quintile	4 ème quintile	quintile le plus élevé	10% des + élevés
1979	3,4	7,2	12,0	16,5	22,8	41,5	26,1
1980	2,7	6,6	10,8	14,7	20,5	47,6	33,3
Maroc 1985		9,8	13,0	16,4	21,4	39,4	25,4

Source: 1979 : dépenses de consommation des ménages Algérien ONS 1983
1988 : Enquête nationale de la consommation des ménages ONS 1990
Maroc: World developpment report 1990.

Tout en rappelant, que la distribution des revenus correspond, à la distribution des dépenses, il y a lieu de préciser, que les revenus sont calculés pour l'Algérie par personne, mais pour le Maroc, ce sont plutôt les dépenses des ménages. Mais généralement, les dépenses par taille de ménages sont corrélées, il s'en suit pour le Maroc, une distribution des dépenses quelque-peu égalitaire. Aussi, par cette simple représentation de la distribution des revenus dans les deux pays, l'inégalité dans les dépenses est, plus prononcée en Algérie qu'au Maroc.

(*) Quantité = 20 % de la population

Cet agrégat de comparaison - la distribution des revenus - ne présente qu'un aspect, dans l'établissement d'une pauvreté absolue. Nous ne devons pas oublier, que le revenu moyen en Algérie est près de trois(3) fois plus grand qu'au Maroc: 2.382 Dollars US contre 830 Dollars US en 1985 (*1).

TABLEAU N°2.2 : COEFFICIENT DE GINI DU REVENU EN ALGERIE PAR TETE APRES DEDUCTION D'IMPOTS ET TAXES DE CERTAINS PAYS

USA	(1970)	0,342
R.F.A.	(1969)	0,324
Yugoslavie	(1988)	0,316
Australie	(1979)	0,310
Canada	(1969)	0,299
U R S S	(1972-1974)	0,288
Suède	(1972)	0,254
Royaume Uni	(1975)	0,249
Pologne	(1987)	0,2118
Hongrie	(1977)	0,212
Tchécoslovaquie	(1973)	0,191

Sources: Suède et URSS : Bergson Abram: "Incomes inequality under soviet socialism", journal of economic literature, septembre 1984 p.1052-99
Yugoslavie: B Milanovic Ekonomska Nejednalcost U.Yugoslovigi, Beograd : Economica 1989
Australie: Sue Richardson "More on less equal"-Australian income distribution in 1983 and 1980, the Economic record, March 1986. P.67.81 :
Hongrie, Tchécoslovaquie, Royaume Unie, Canada, USA, RFA : Chaistian Marnison, Income distribution in East European and western countries" journal of comparative Economics, 1984. p. 183.

Le coefficient de Gini *2 calculé, relatif à la distribution du revenu par personne en l'Algérie est de 0,339 en 1979, et 0,389 en 1988 . Pour situer ce taux par rapport au contexte international , nous donnons les coefficients de Gini de certains pays dans le tableau 2.2.

(*1) World Development report

(*2) Voir annexe (3) pour explication

Généralement l'augmentation des inégalités, coïncide avec l'accroissement des revenus réels. C'est ce que nous tenterons de vérifier par l'Algérie. Aussi, nous commençons par donner le revenu moyen par personne. Les tableaux 2-3 et 2-4, nous donnent pour les années 1979 et 1988, des différences catégories socio-professionnelles déterminées selon l'emploi du chef de ménages.

TABLEAU N°2.3 : LE REVENU ANNUEL MOYEN PAR PERSONNE EN 1979

(en Da)

<u>Catégories socio-professionnelles</u>	
- Employés, profession libérale	4.830
- Indépendants	2.912
- Cadres	4.822
- Employés et ouvriers qualifiés	3.610
- Ouvriers spécialisés	2.748
- Travailleurs agricoles	2.043
- Ensemble	3.123

Source : Dépenses de consommation des ménages - ONS - 1980.

TABLEAU N°2.4 : LE REVENU ANNUEL MOYEN PAR PERSONNE - 1988 -

- en Da courant -

<u>Catégories socio-professionnelles</u>	1 9 8 8	1 9 8 9
- Indépendant et employé. (non agricole)	9632	4446
- Indépendant et employés agricoles	7987	3687
- Cadre	12347	5699
- Employés qualifiés	8536	3940
- Agriculteur	6718	3100
- Pensionnaire	10088	4656
- Autres	8740	4034
- Ensemble	9022	4164

Source: Enquête du consommation des ménages O.N.S - 1990 in Revue statistique n°24, 1989.

Deux tableaux distincts sont données pour présenter les revenus moyens en Algérie obtenus à partir des deux enquêtes, en raison des différences observées dans les catégories socio-professionnelles retenues en 1979 et 1988 . Mais malgré, le fait, que ces données ne soient pas strictement comparables entre les deux périodes, quelques conclusions sont néanmoins , quelque peu-évidentes. Les cadres ont le revenu annuel moyen le plus élevé , que ce soit en 1979 , ou en 1988. De façon similaire , les ouvriers agricoles ont les revenus annuels moyens les plus bas aux deux enquêtes .

2.2 : Relation entre les subventions et le revenu :

Dans notre analyse sur l'incidence des subventions sur le revenu et la distribution des revenus, nous utilisons des données de l'enquête des dépenses de ménages de 1988 (voir présentation de l'enquête en annexe 2) et les données des subventions totales de chaque bien et service de 1988 et 1989 . Pour Cette dernière année, ces données sont combinées à celles des dépenses des ménages de 1988. L'analyse des subventions perçues en 1989 est menée, car des augmentations importantes du montant des subventions sont observées au cours de cette année là. Ce phénomène, c'est d'ailleurs poursuivit en 1990.

Le tableau 2.5 nous donne la liste des produits et services subventionnés, en indiquant la part de chacun, dans les dépenses totales, et les subventions totales.

TABLEAU N°2.5 : PART DES DEPENSES DES PRODUITS SUBVENTIONNES
- en 1988 et 1989 par personne -

BIENS ET SERVICES	Part dans les dépenses totales	Part des subventions 1988	Part des subventions 1989
<u>Biens alimentaires</u>	<u>77,3</u>	<u>56,1</u>	<u>74,1</u>
Pain	14,0	8,1	10,5
Farine	3,0	2,8	3,5
Semoule	26,1	20,9	22,2
Couscous	0,4	0,4	0,4
Pâtes alimentaires	3,2	3,6	3,0
Lait pasteurisé	9,8	6,5	11,3
Lait en poudre	6,2	1,9	8,6
Huile végétale	7,5	2,4	5,4
Huile d'olive	2,8	3,1	1,8
Sucre en morceau	0,4	0,5	0,4
Sucre cristallisé	3,9	5,5	7,0
<u>Logement</u>	<u>2,6</u>	<u>12,7</u>	<u>7,6</u>
Loyer	2,6	12,7	7,6
<u>Transport et énergie</u>	<u>19,9</u>	<u>30,9</u>	<u>18,4</u>
Eau	8,5	6,8	4,0
Gaz	7,8	19,0	11,3
Electricité	1,1	2,6	1,6
Transport urbain	2,5	2,5	1,5
<u>Education et santé</u>	<u>0,4</u>	<u>0,2</u>	<u>0,1</u>
Livre scolaire	0,4	0,2	0,1
<u>T O T A L</u>	100	100	100
<u>Dépenses annuelles moyennes par personne</u>	1021 DA		
<u>Total des subventions par personne en 1988</u>		421 DA	
<u>Total des subventions par personne en 1989</u>			709 DA

- La dépense annuelle moyenne par personne est de 9.022 DA en 1988. Quant à la dépense relative aux seuls biens et services subventionnés elle est de 1.021 DA.

- Le montant annuel moyen des subventions reçues par personne est de 421 DA en 1988 et 702 DA en 1989.

- Le produit, qui en terme de dépense totale et de subvention reçue, a la part la plus importante est la semoule. Sa part Dans la dépense totale est de 26,1 %, et s'accapare 20,9 % de l'ensemble des subventions reçues.

- Etant donné, une dépense annuelle moyenne par personne de 9022 DA en 1988 et un montant de subvention reçu de 421 DA, nous calculons une augmentation du revenu de 4,7% en moyenne en 1988. Cette amélioration du revenu par les subventions est pour 1989 de 7,9 % .

- La part de la subvention par rapport aux revenus des différentes catégories socio-professionnelles est donnée dans le tableau suivant:

TABEAU N°2.6 : REVENU PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
(base revenu annuel moyen de 1988 = 100)

Catégories	Sans sub- vention	Avec sub- vention (1)	Avec sub- vention (2)
Indépendants et employés non agricoles	102,0	107,1	115,3
Indépendants et employés agricoles	84,6	87,8	95,1
Cadres et fonctionnaires	130,8	136,5	146,1
Employés et ouvriers non agricoles	94,6	99,2	102,4
Ouvriers agricoles	74,5	78,2	81,2
Pensionnés	111,8	116,9	120,3
Autres	96,9	99,3	100,9
Ensemble	100	104,7	107,9

L'analyse, menée jusque là, a seulement considéré les valeurs moyennes et plus précisément les effets de la subvention moyenne sur le revenu moyen enregistré . Mais la question la plus pertinente, serait de savoir à qui bénéficie le plus ces subventions. Comme nous le verrons dans les tableaux 2.7 et 2.8, ce sont plutôt les riches qui s'accaparent la plus grande part des subventions.

Une personne de la frange de la population aisée perçoit en moyenne 733 Da de subvention par an, alors qu'une autre, cette fois-ci de la strate des plus démunies, ne bénéficie que de 220 Da.

Mais d'un autre côté, les subventions ont un plus grand effet sur les bas revenus. Les subventions reçues par les déciles des pauvres augmentent leur revenu de 9,1 %. Ce ratio n'est que de 2,5 % lorsqu'il s'agit des déciles des plus riches. Donc les subventions sont surtout régressives, c'est à dire que plus le revenu est élevé et plus l'effet de la subvention diminue. Dans ce cas, le pauvre reçoit le plus de subvention, mais pas par rapport à son revenu.

De façon analogue, les ratios de 1989 obtenus avec les données des revenus de 1988 font dégager des gains relatifs plus élevés pour le pauvre. La subvention augmente le revenu des pauvres de 16,6% et celui des riches de 3,8 % seulement.

TABEAU N°2.7 : LA PART D'AUGMENTATION DES REVENUS PAR LES SUBVENTIONS EN 1988.

Catégories socio professionnelles	Revenus les plus bas % Montant DA		Revenus moyens % Montant DA		Revenus plus élevés % Montant DA	
I E N A (*)	9,2	[244]	5,0	[486]	3,5	[998]
I E A (*)	7,5	[175]	3,8	[307]	1,4	[483]
C F (*)	11,3	[261]	4,4	[538]	2,6	[782]
O N A (*)	9,5	[239]	4,9	[418]	2,2	[675]
O A (*)	8,6	[207]	5,0	[334]	1,8	[581]
P E N (*)	9,5	[241]	4,6	[461]	2,5	[732]
Autres	5,2	[116]	2,5	[215]	1,3	[373]
Ensemble	9,1	[220]	4,7	[421]	2,5	[733]

**TABLEAU N° 2.8 : LA PART D'AUGMENTATION DES REVENUS PAR
LES SUBVENTIONS EN 1989**

Catégories socio professionnelles	Revenus les plus bas		Revenus moyens		Revenus plus élevés	
	%	Montant DA	%	Montant DA	%	Montant DA
I E N A (*)	16,4	[434]	8,0	[773]	5,0	[1421]
I E A (*)	15,1	[355]	7,5	[596]	2,6	[879]
C F (*)	18,1	[418]	6,8	[835]	3,9	[1169]
O N A (*)	16,6	[416]	8,2	[703]	3,7	[1103]
O A (*)	16,2	[392]	9,1	[612]	3,1	[973]
P E N (*)	16,6	[422]	7,6	[768]	3,9	[1141]
Autres	9,6	[213]	4,2	[364]	2,1	[590]
Ensemble	16,6	[399]	7,9	[709]	3,8	[1143]

(*) I E N A : Indépendants et Ouvriers non agricoles

O A : Ouvriers agricoles

I E A : Indépendants et Ouvriers agricoles

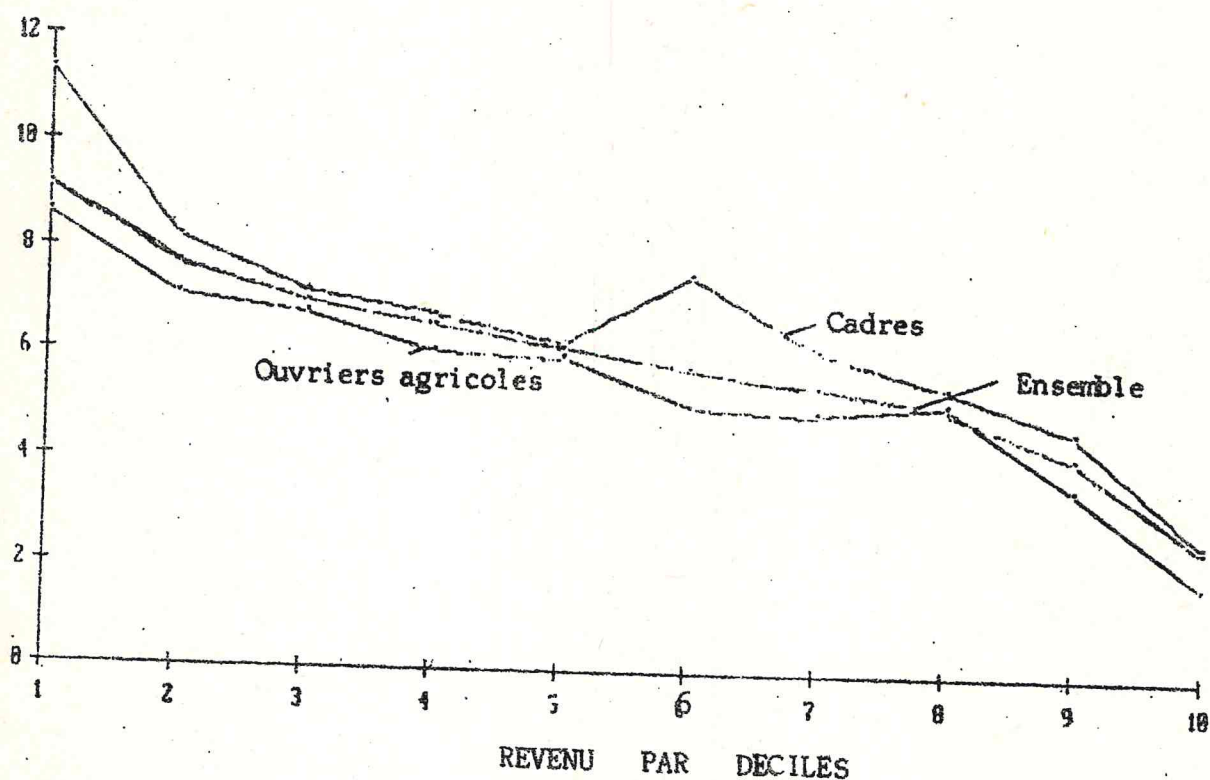
O N A : Ouvriers non agricoles

C F : Cadres et Fonctionnaires

P E N : Pensionnés

Pour mieux montrer comment se répartie la subvention entre les différentes catégories socio-professionnelles, nous l'illustrons par le schéma ci-dessous où ne sont représentées que les catégories extrêmes - les personnes vivants dans un ménage dont le chef de famille est Cadre et le ménage d'un travailleur agricole. Les premiers ont le revenu le plus élevé alors que celui des seconds est le plus bas

FIGURE 2.1: PART DE LA SUBVENTION DANS LE REVENU
- en % -



Si nous raisonnons sans la catégorie socio - professionnelle " autre " sur l'ensemble des catégories représentées, nous nous rendons compte que le rural pauvre profite le moins des subventions. En 1988 la part de la subvention dont a bénéficié la catégorie "indépendants et ouvriers agricoles" est de 7,5% et celle des ouvriers agricole de 8,6% . D'un autre côté, pour la catégorie des cadres à plus haut revenu, les subventions augmentent leurs revenus de 11,3 % . Ceci, est une autre confirmation que le système actuel de subvention en Algérie, est complètement biaisé et surtout en défaveur de la population rurale.

Si nous examinons la relation entre le revenu et la subvention reçue par les différentes catégories socio-professionnelles, nous constatons que cette relation n'est pas tout à fait directe, c'est à dire que le plus petit revenu annuel moyen enregistré n'entraîne pas nécessairement une part de subvention la plus élevée. Dans Le tableau 2.9 ci-dessous où sont présentées les données des revenus annuels moyens de toutes les catégories socio-professionnelles, sauf la catégorie "autre" qui est quelque peu insaisissable, montre bien ce phénomène.

TABEAU 2.9: REVENU ANNUEL MOYEN ET LA PART DE LA SUBVENTION DANS LE REVENU

Catégories Socio Professionnelle	Revenu annuel moyen par personne (en DA)	R A N G	Part de la subvention dans le revenu (en %)	R A N G	Part de la Subvention des produits alimentaires dans le revenu (%)	R A N G
I E N A	9.632	4	5,0	1-2	2,4 %	5
I E A	7.987	2	3,8	6	3,0 %	2
C F	12.347	6	4,0	5	1,9 %	6
O N A	8.536	3	4,9	3	2,7 %	3
O A	6.718	1	5,0	1-2	3,4 %	1
P E N	10.088	5	4,6	4	2,6 %	4

Nous observons, que l'accroissement relatif le plus bas du revenu par la subvention reçue concerne la catégorie des indépendants et employés agricoles. L'explication est que cette catégorie socio-professionnelle n'a pas le même accès aux biens et services subventionnés que les autres catégories. Ceci est notamment perçu dans l'accessibilité aux services publics (eau, gaz, transport urbain et électricité). Les ouvriers agricoles ne sont pas concernés par cette mesure, étant donné que ces ménages vivent généralement dans des villages socialistes ou dans le chef lieu des communes où les infrastructures sociales existent.

En limitant notre analyse à la relation entre le revenu moyen enregistré et les subventions reçues pour les produits alimentaires seulement, on observe que plus le revenu annuel moyen enregistré par une catégorie socio - professionnelle donnée est bas, plus élevée est la part de la subvention alimentaire reçue.

C'est la confirmation du phénomène bien connu de l'élasticité de la demande de biens, l'élasticité par rapport au revenu qui est inférieure à "1", c'est à dire que la demande des produits alimentaires est inélastique par rapport aux produits alimentaires subventionnés en question (Loi d'Engels, des biens inférieurs). La relation entre le revenu annuel moyen enregistré et la part de la subvention des produits alimentaires dans le revenu enregistré existe, mais elle n'a pas un effet important:

- * Il n'y a pas de grandes différences dans l'accès à ce groupe de produits et services subventionnés entre les différentes catégories socio-professionnelles.
- * Si toutefois, pour certains produits et services, cette différence existe ceci ne pose pas de problème particulier, puisque au sein même du groupe des produits substitutionnés, existe des produits de substitution. Les indépendants et employés agricoles consomment moins de pain, mais plus de semoule, les ouvriers agricoles consomment moins de lait pasteurisé, mais plus de lait en poudre.

2.3: L'efficacité des subventions

Une politique de subvention a pour principal objectif de permettre aux ménages les plus démunis de se procurer les biens et services à des prix abordables et que les avantages que procurent ces subventions concernent exclusivement la population déshéritée. Malheureusement en Algérie, le système de subvention est conçu de manière telle qu'une large part de ces subventions est récupérée par les riches. Cette situation a comme effet, la réduction de l'efficacité des subventions, dont une partie seulement atteint le but pour lequel elle est mise en oeuvre. Avec cette limite qui caractérise l'actuel système de subvention, il est opportun à l'avenir de corriger l'actuel système afin qu'il réponde aux objectifs préconisés, c'est-à-dire procurer le plus d'avantages aux véritables nécessiteux.

Les données du tableau qui suit, nous permettent de bien apprécier l'efficacité des subventions perçues en Algérie à travers l'analyse du rapport entre les subventions reçues par les ménages à haut revenu, et les ménages à bas revenu.

**TABIEAU 2.10: RAPPORT ENTRE LES SUBVENTIONS RECUES PAR RICHES
ET LES SUBVENTIONS RECUES PAR LES PAUVRES**

<u>Revenus enregistrés</u>	<u>12,33</u>
<u>Biens alimentaires</u>	<u>2,40</u>
* Pain	4,01
* Farine	4,81
* Semoule	1,46
* Couscous	3,00
* Pâtes alimentaires	2,29
* Lait pasteurisé	3,38
* Lait en poudre	1,76
* Huile végétale	2,19
* Huile d'olive	10,06
* Sucre en morceau	13,00
* Sucre cristallisé	2,01
<u>Logement</u>	<u>6,79</u>
* loyer	6,79
<u>Transport et énergie</u>	<u>4,70</u>
* eau	9,01
* électricité	3,30
* gaz	9,75
* transport urbain	6,31
<u>Education</u>	<u>3,67</u>
* livre scolaire	3,67
ENSEMBLE DES SUBVENTIONS	3,34

Les ménages aisés reçoivent à travers la consommation de pain 4,01 fois plus de subvention que les ménages à bas revenu. Parmi tous les produits et services subventionnés, le plus petit rapport de consommation (ou de subvention) concerne la semoule. Les ménages riches reçoivent seulement 1,46 de plus que les ménages pauvres et suivent de près ce ratio, celui du lait en poudre 1,76, le sucre cristallisé 2,01.

Pour la plupart des biens et services subventionnés, le rapport des subventions reçues par les riches sur les subventions reçues par les pauvres, est plus petit que celui des revenus enregistrés, toujours entre les deux catégories de ménages (12,33). Ce qui signifie, que les pauvres reçoivent plus de subvention en terme de leur revenu que les riches. Un autre moyen de mesurer l'efficacité des subventions, est d'apprécier la part des subventions (pour chaque d'un bien et service) revenant aux déciles pauvres. Les données présentées dans le tableau 2.11 nous donnent donc la part des subventions reçues par les déciles les plus pauvres.

**TABEAU 2.11: PART DES SUBVENTIONS RECUES PAR LES DECILES
LES PLUS PAUVRES PAR PRODUITS**
(1988 - Population totale - % par rapport au total des subventions)

	10 % les plus pauvres	20 % les plus pauvres
<u>Biens alimentaires</u>	<u>6,2</u>	<u>13,7</u>
* pain	4,5	10,2
* farine	4,1	8,6
* semoule	8,0	17,3
* couscous	7,2	12,7
* pâtes alimentaires	6,3	13,9
* lait pasteurisé	4,7	11,3
* lait en poudre	7,3	16,4
* huile végétale	6,5	14,2
* huile d'olive	2,4	6,7
* sucre en morceau	2,3	6,4
* sucre cristallisé	6,4	14,8
<u>Logement</u>	<u>3,2</u>	<u>7,9</u>
* loyer	3,2	7,9
<u>Transport et énergie</u>	<u>4,4</u>	<u>9,9</u>
* eau	3,2	7,3
* électricité	5,3	11,6
* gaz	2,5	6,1
* transport urbain	3,1	8,2
<u>Education</u>	<u>4,3</u>	<u>12,6</u>
* livre scolaire	4,3	12,6
<u>Ensemble des subventions</u>	<u>5,3</u>	<u>11,8</u>
<u>Revenus enregistrés</u>	<u>2,7</u>	<u>6,6</u>

Du montant total des subventions, 11,8 % sont reçues par le quintile le plus pauvre de la population. Par produit, la semoule a le taux le plus élevé des subventions reçues par les plus pauvres 17,3 % . Par ailleurs, pour le gaz, bien qu'implicitement subventionné, la part de la subvention revenant aux plus pauvres n'est que de 6,10 %. Les ratios présentés dans le tableau 2.11 sont une autre confirmation du fait bien connu, que la plus grande partie des subventions équilibrent relativement les revenus. Cela signifie que la part des subventions reçues par les déciles des plus pauvres 11,8% est plus importante, que la part de leur revenu 6,6 % .

L'écart observé entre cette part de revenu et celle des subventions reçues , par les différents biens et services est important et seuls certains sont du même niveau. Il s'agit l'huile d'olive (6,7%), le sucre en morceau (6,4%), l'eau (7,3%) et le gaz (6,1%). Pour tous les autres produits et services subventionnés, ce quintile reçoit une part de subvention plus importante que celle de son revenu. Par conséquent, ces subventions ont un effet relativement égalisateurs des revenus.

Pour apprécier l'efficacité de la répartition de la subvention nous avons examiné la part de subvention reçue par le décile ayant le revenu le plus élevé, en comparaison avec celle, du décile et du quintile des plus pauvres. Nous nous intéressons maintenant à la répartition de la subvention reçue par la population toute entière, à travers l'analyse du coefficient de concentration, calculé par personne et par produit et service (voir Annexe 1 pour une explication)

Le coefficient de concentration d'un produit subventionné donne mesure l'inégalité de la distribution des subventions. Ce coefficient, lorsqu'il est égale à moins un (-1), indique que toutes les subventions sont reçues par les pauvres. Si au contraire, il est égale à Plus un (+1), les personnes les plus riches, s'accaparent la totalité de la subvention. Ces deux cas, sont les cas extrêmes, qui sont, la base d'orientation dans l'appréciation du coefficient de concentration. Ainsi, les valeurs négatives du coefficient de concentration indiquent que la part de subventions reçue par les pauvres est plus importante que celle reçue par les riches. Par contre , les valeurs positives du coefficient de concentration montrent que la part des riches est plus grande.

Par ailleurs ,comme autre procédé d'analyse, nous comparons les valeurs positives du coefficient de concentration d'un produit (ou service) donné, avec le coefficient de Gini (qui renseigne sur la répartition des revenus). Si la valeur du coefficient de concentration est plus petite que le coefficient de Gini, ceci signifie, que la population pauvre reçoit plus de subventions (en relation avec le revenu) que les riches. Dans ce cas précis, les subventions réduisent les inégalités et sont appelées, les égalisateurs relatifs du revenu.

Les subventions pour lesquelles le coefficient de concentration est négatif sont appelées des égalisateurs absolus du revenu. Enfin, lorsque le coefficient de concentration est plus grand que le coefficient de Gini, ceci caractérise le cas d'une augmentation des inégalités par les subventions. Il faut cependant préciser que ce dernier cas de figure est plutôt rare.

Plus en détail, une analyse des coefficients de concentration par produit(ou service) subventionné, nous permet de situer dans quels des trois cas de figure, classer chacun des produits et services bénéficiant de la subvention. Dans le tableau suivant 2-12 sont présentés les coefficients de concentration de l'ensemble des produits subventionnés par catégorie socio-professionnelle.

TABLEAU N° 2.12 : COEFFICIENT DE CONCENTRATION DES PRODUITS SUBVENTIONNES
PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE
 [l'ensemble des coefficients est multipliés par 100]

	IENA	IEA	C	ONA	OA	P	O	Ensemble
REVENU ENREGISTRE	37,2	40,8	36,8	36,1	37,3	38,4	40,9	38,9
<u>Biens alimentaires</u>	<u>13,6</u>	<u>14,7</u>	<u>11,0</u>	<u>12,9</u>	<u>14,2</u>	<u>14,8</u>	<u>13,4</u>	<u>13,4</u>
* pain	26,1	25,2	13,4	17,6	22,5	15,2	24,6	21,3
* farine	34,9	30,9	15,5	26,6	32,5	19,0	27,9	27,1
* semoule	1,4	9,6	0,8	6,0	8,7	8,0	3,8	4,8
* couscous	21,2	25,9	16,7	24,1	33,6	25,6	1,4	22,7
* pâtes alimentaires	13,4	13,0	7,4	11,1	12,8	13,7	14,6	12,3
* lait pasteurisé	16,9	17,0	20,8	21,2	13,1	20,3	24,4	19,7
* lait en poudre	2,1	6,3	8,1	6,1	11,9	3,9	5,3	6,5
* huile végétale	9,2	12,5	11,0	13,1	13,9	15,3	11,1	12,5
* huile d'olive	30,8	33,1	24,3	28,3	39,7	37,1	27,2	31,9
* sucre en morceau	40,1	45,8	34,3	36,8	33,9	24,7	29,9	36,3
* sucre cristallisé	11,8	14,0	9,3	9,3	14,8	10,9	8,6	9,8
<u>Logement</u>	<u>36,9</u>	<u>18,7</u>	<u>21,1</u>	<u>20,7</u>	<u>25,0</u>	<u>20,4</u>	<u>38,6</u>	<u>29,8</u>
* loyer	36,9	18,7	21,1	20,7	25,0	20,4	38,6	29,8
<u>Transport et énergie</u>	<u>31,3</u>	<u>23,0</u>	<u>18,8</u>	<u>15,9</u>	<u>22,4</u>	<u>20,7</u>	<u>25,0</u>	<u>24,2</u>
* eau	49,8	37,0	22,7	23,3	32,5	28,8	23,7	33,7
* électricité	21,9	18,3	15,2	11,1	18,1	17,1	20,1	19,1
* gaz	25,6	16,5	27,8	22,5	28,1	20,7	46,3	34,5
* transport urbain	13,3	-	24,8	27,0	-	27,4	35,8	26,5
<u>Education</u>	<u>2,5</u>	<u>8,5</u>	<u>-8,9</u>	<u>16,7</u>	<u>5,2</u>	<u>13,4</u>	<u>29,3</u>	<u>12,3</u>
* livre scolaire	2,5	8,5	-8,9	16,7	5,2	13,4	29,3	12,3
Ensemble	<u>23,4</u>	<u>16,3</u>	<u>15,9</u>	<u>14,9</u>	<u>17,0</u>	<u>17,3</u>	<u>20,1</u>	<u>18,8</u>

I E N A : Indépendants et employés non agricole

I E A : Indépendants et employés agricoles

C : Cadres et fonctionnaires

O N A : Ouvriers non agricoles

OA : Ouvrier agricole

PEN : Pensionnaires

O : Autres

(*) Subvention inférieure à 1 % de l'ensemble de ces subventions pour cette catégorie.

(-) Bien ou service non consommé par cette catégorie.

De l'ensemble des coefficients de concentration présentés dans le tableau 2.12, nous relevons deux (2) cas d'inégalité absolu de revenu. Il s'agit du couscous, avec un coefficient de concentration de - 0,014, pour la catégorie autres et le livre scolaire dont le coefficient de concentration est de - 0,089, pour la catégorie des cadres. Il faut, cependant rappeler que ces subventions sont peu importantes car elles représentent chacune, moins de 1 % du total des subventions reçues pour chaque catégorie socio-professionnelle.

D'un autre côté, nous remarquons que l'accroissement des inégalités par certaines subventions, entre les catégories socio-professionnelles n'est pas importante. La subvention du sucre en morceaux évolue inégalement pour les indépendants et employés non agricoles (Coef. Concent = 0,401), les indépendants et employés agricoles (0,458) et les ouvriers non agricoles (0,368). Mais l'inégalité dans la répartition de la subvention est bien prononcée en ce qui concerne l'eau (0,498) pour la catégorie "indépendants et employés non agricoles", le gaz dans la catégorie "autres". Le taux de concentration pour l'ensemble de ces subventions est plus grand que le coefficient de Gini des catégories correspondantes. Nous précisons enfin que la subvention du sucre en morceaux est négligeable quantitativement, et pour l'ensemble des catégories des ménages.

L'examen des différentes valeurs des coefficients de concentration de chaque produit et service subventionné, montre que les différences entre les coefficients de concentration des catégories socio-professionnelles sont infimes. En considérant les subventions qui sont les plus importantes, les plus bas coefficients de concentration les concernant, sont à attribuer à la semoule: 0,048, le lait en poudre: 0,65 et le sucre cristallisé: 0,098. Ces coefficients sont bas généralement, pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles.

Les produits et services suivants ont les coefficients de concentration les plus élevés: l'huile d'olive: 0,319 - le loyer: 0,298 - l'eau: 0,370 et le gaz: 0,345. Une fois de plus, nous relevons que ces subventions ont des coefficients de concentration élevés, mais pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles. Le coefficient de concentration le plus bas est celui du livre scolaire qui n'est qu'une simple conséquence du fait que l'âge scolaire est équitablement distribué pour l'ensemble des ménages.

Tous les résultats présentés sont loin de nous indiquer clairement que les subventions à la consommation en Algérie réduisent les inégalités, même si les pauvres reçoivent plus de subvention (par rapport à leur revenu) que les riches. Certes, en Algérie, les subventions à la consommation ne sont pas octroyées dans le but précisément de réduire les inégalités entre les revenus, mais l'objectif visé est de soutenir les produits et les services de première nécessité, afin que les pauvres puissent se les procurer. Ainsi, la première préoccupation est d'alléger la pauvreté absolue et améliorer les conditions de vie des nécessiteux. Ceci est en fait presque un corollaire où les subventions doivent réduire les inégalités des revenus. Ceci signifie que l'inégalité des revenus, est plus grande que celle enregistrée une fois les subventions reçues. La réduction des inégalités obtenue grâce aux subventions est aussi expliquée par :

- 1 : Le montant total des subventions à la consommation est relativement peu important. Nous avons déjà vu dans le tableau 2.7, que les subventions représentent 4,7 % en moyenne par rapport à la dépense totale.
- 2 : L'efficacité de la subvention est plutôt faible. Nous avons vu qu'une bonne partie du total des subventions est récupérée par les déciles des riches.
- 3 : L'inégalité des revenus est alors plus grande et une distribution plus équitable est à mettre en place pour corriger l'actuel système de distribution des revenus.

En conclusion, il est possible d'affirmer que les subventions ont un modeste impact sur la distribution des revenus. Ceci, est montré dans le tableau 2.13 où sont analysées les modifications du coefficient de Gini par les subventions.

TABEAU 2.13: MODIFICATION DU GINI OBTENUE PAR LES SUBVENTIONS

(en %)

	LENA	IEA	C	ONA	O A	P	O T	ENSEMBLE
Gini du revenu	37,2	40,8	36,8	36,1	37,3	38,4	40,9	38,9
Gini du revenu avec subvention (1)	36,5	39,9	35,9	35,1	36,1	35,5	40,4	38,0
Gini du revenu avec subvention (2)	35,8	39,0	35,4	34,4	35,5	36,8	39,9	37,2
Baisse totale du Gini (en % par rapport (1))	- 1,8	- 2,2	- 2,4	- 2,7	- 2,6	-2,4	- 1,2	- 2,3
Baisse totale du Gini (en % par rapport (2))	-3,6	- 4,4	- 3,9	- 4,7	- 4,9	-4,2	- 2,3	- 4,2

Le coefficient de Gini pour l'ensemble de la population est de 0,389 . Ce même coefficient est réduit à 0,380 lorsque sont ajoutées les subventions, ce qui représente une réduction de 2,3 % . En observant les subventions de 1989, nous relevons un impact naturellement plus important (les subventions de cette année étant plus importantes). La réduction du coefficient de Gini est de 4,2 % pour l'ensemble des revenus.

-
- (1) sont considérées les subventions de 1988
 (2) sont considérées les subventions de 1989

Nous avons déjà vu que la subvention réduit les inégalités des revenus; les subventions accroissent les revenus des pauvres plus que le revenu des riches (relativement). Par ailleurs, les subventions accordées normalement sont destinées aux pauvres; dans les faits, ces derniers ne bénéficient que d'une partie. Ceci a été déjà démontré, mais nous le répétons dans le but de fixer avec force cette idée. Dans le tableau 2.14, nous présentons les subventions reçues par le quintile riche de la population.

TABLEAU 2.14: MONTANT DE LA SUBVENTION RECUE PAR LE QUINTILE DES RICHES
(en pourcentage par rapport à la subvention totale pour les biens et services)

<u>Biens et services</u>	<u>27,2</u>
* Pain	31,4
* Farine	33,8
* Semoule	22,4
* Couscous	36,3
* Pâtes alimentaires	27,2
* Lait pasteurisé	30,5
* Lait en poudre	23,5
* Huile végétale	27,0
* Huile d'olive	28,1
* Sucre en morceaux	41,7
* Sucre cristallisé	24,9
 <u>Logement</u>	 <u>36,5</u>
* Loyer	36,5
 <u>Transport et énergie</u>	 <u>34,1</u>
* Eau	40,4
* Electricité	30,4
* Gaz	42,3
* Transport urbain	35,9
 <u>Education</u>	 <u>23,1</u>
* Livre scolaire	23,1
 <u>Ensemble des subventions</u>	 <u>30,5</u>
 <u>Revenu enregistré</u>	 <u>47,6</u>

Après avoir consigné que l'actuel système de subvention n'est pas efficient, nous nous intéressons maintenant aux solutions possibles, qui pourraient contribuer à son amélioration, le rendant plus efficace ciblant à l'avenir ménages pauvres.

CHAPITRE - 3 -

LES RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 3

" LES RECOMMANDATIONS "

L'analyse menée jusque là, nous a permis d'apprécier l'impact de la distribution et l'efficacité des subventions. Dans ce dernier chapitre nous allons étudier quelles seraient les décisions politiques à prendre pour réduire les coûts des subventions et améliorer leur efficacité. La présentation des différentes options possibles est exposée dans la section 3.1. L'analyse relative à la refonte du système de subvention, avec la suppression de quelques subventions est abordée dans la section 3.2. Enfin dans la section 3.3 nous proposons les possibilités de compensation des pauvres, suite à une réduction de leur revenu, qu'impliquerait l'élimination de quelques subventions.

3.1 : Examen des options politiques

Quelles sont les options politiques à adopter concernant les subventions à la consommation? Une option radicale serait bien sûr de les supprimer. Cette proposition peut paraître comme la plus attractive, pour sa simplicité et son radicalisme. Pourtant, elle présente quelques inconvénients, puisque les subventions ne déforment par seulement le modèle de consommation mais ont également un effet négatif sur l'allocation des ressources. De ce point de vue, le choix de l'Algérie pour cette option - suppression des subventions - pourrait être une politique viable;

Premièrement, en devenant effective, cette option politique pourrait procurer des effets contraires sur les pauvres si de nouvelles mesures sont prises pour compenser la réduction des revenus de cette population.

Deuxièmement, le système de subvention actuel est indissociablement lié au système des prix et à l'organisation de la structure de l'économie. Les biens et services qui sont subventionnés le sont sous un régime de prix fixés ou contrôlés. Outre cela, la production, l'importation, le commerce et la distribution des biens et services sont généralement du ressort des entreprises publiques qui ont en fait le monopole. Cette situation a aidé le Gouvernement à imposer ces conditions dans le passé. Mais aujourd'hui, avec le changement d'orientation, vers une économie de marché, et une démonopolisation graduelle des différentes activités économiques, l'option de suppression des subventions s'inscrit parfaitement dans le nouveau paysage de l'économie algérienne.

La réorganisation progressive du système de subvention est une autre option qui pourrait se manifester sous plusieurs formes.

- 1) Le gouvernement peut seulement éliminer les subventions qui sont manifestement inefficaces (qui ne profitent qu'aux riches).
- 2) Le gouvernement peut aussi supprimer graduellement quelques subventions.
- 3) Le gouvernement peut, enfin élaborer de nouvelles formes de compensation, c'est à dire, donner aux subventions leur véritable rôle, celui d'ajuster les revenus des nécessiteux.

Ces trois propositions peuvent être initiées simultanément. Le gouvernement supprime quelques subventions et parallèlement procède en même temps à des augmentations de prix successives de certains produits subventionnés jusqu'à l'obtention du prix d'équilibre, et enfin promulgue de nouvelles mesures, pour compenser les effets négatifs générés par la réduction des subventions, sur les revenus des ménages pauvres.

Les subventions, qui sont relativement modestes par rapport au prix, et qui par ailleurs augmentent les inégalités des revenus, peuvent être supprimées, à moins que d'autres raisons, favorisent leur maintien.

Si la suppression immédiate de la subvention de quelques produits est plus claire, l'élimination graduelle contient quant à elle quelques pièges. En se référant aux expériences des pays de l'Est, à économie planifiée, où les réformes du système de prix, ont été d'actualité ces dernières années, nous pouvons tirer beaucoup d'enseignements. Les propositions de réformes de prix, sont accompagnées de prévisions de hausses graduelles des prix, jusqu'à ce qu'ils atteignent le prix d'équilibre (c'est-à-dire suppression des subventions) ponctuées, par un échéancier précis. Les augmentations par paliers ont notamment concerné le prix du loyer, de l'électricité, et du transport urbain et d'autres secteurs socio-économiques. Il est important de souligner que dans ces pays, les prix d'équilibre n'ont jamais été atteints, car les échéances retenues n'ont jamais été respectées et sont chaque fois reportées. Aussi, il n'est pas surprenant de voir que la suppression des subventions, suite aux changements qui ont lieu en 1989 et 1990 dans ces pays, a mené à l'explosion des prix.

En combinant entre, l'élimination systématique de certaines subventions et une suppression graduelle (un mouvement de hausse progressif des prix) d'autres subventions, le gouvernement peut faire accompagner ces mesures par un programme de compensation, qui sera exclusivement orienté vers les populations les plus pauvres. Ainsi, les produits alimentaires peuvent être distribués dans des magasins d'Etat, des quartiers pauvres, soit recourir aux bons de rationnement pour les nécessiteux ou bien des subventions, en "espèce" directement accordées à ces couches de population. Des propositions plus élaborées, correspondant au contexte Algérien, sont proposées dans la section 3.3.

3.2 : Quelles subventions supprimer ?

Pour des raisons méthodologiques, nous avons divisé les produits et services subventionnés en quatre groupes, que nous présentons dans le tableau suivant:

TABLEAU 3.1 : LES GROUPES DE PRODUITS ET SERVICES SUBVENTIONNES

	COEFFICIENT DE CONCENTRATION	MONTANT MOYEN DES SUBVENTIONS RECUES (en Da/personne)	MONTANT DES SUBVENTIONS RECUES PAR LE QUINTILE "PAUVRE"
<u>GROUPE 1</u>	-	<u>52,6</u>	<u>18,3</u>
Eau	0,337	28,5	10,5
Gaz	0,345	11,1	3,4
Huile d'olive	0,319	13,0	4,4
Sucre en morceau	0,369	2,0	0,6
<u>GROUPE 2</u>	-	<u>143,9</u>	<u>72,0</u>
Loyer	0,298	53,6	21,3
Electricité	0,191	79,9	46,4
Transport urbain	0,265	10,4	4,3
<u>GROUPE 3</u>		<u>76,7</u>	<u>40,2</u>
Pain	0,213	34,2	17,5
Farine	0,271	11,8	5,1
Couscous	0,227	1,8	1,2
Lait pasteurisé	0,197	28,9	16,4
<u>GROUPE 4</u>	-	<u>130,1</u>	<u>118,2</u>
Semoule	0,048	87,9	76,2
Pâtes alimentaires	0,123	15,2	10,6
Lait en poudre	0,065	8,2	6,8
Sucre cristallisé	0,098	23,2	17,4
pain de sucre	0,065	0,2	0,2
Huile de table	0,125	9,9	7,1
Livre scolaire	0,123	0,8	0,5
Subvention totale		<u>421</u>	<u>249</u>
Revenu		9022	3012

Pour chaque groupe, sont donnés les coefficients de concentration, le montant moyen de la subvention reçue par personne et par an, ainsi que le montant de la subvention reçue par le quintile des plus pauvres. Pour mieux apprécier l'importance relative de chaque groupe, nous calculons la réduction du revenu moyen et du revenu du quintile des pauvres provoquée par la suppression de la subvention. Les résultats obtenus sont donnés dans les tableaux 3.2.a pour l'année 1988 et 3.2.b pour l'année 1989.

TABEAU N°3.2.a : REDUCTION DU REVENU APRES LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS
- Année 1988 -

	Part dans les subventions totales	Réduction du revenu moyen en (%)	Réduction du revenu du quintile pauvre en (%)
<u>Groupe 1</u>	12,4	0,6 %	0,6 %
<u>Groupe 2</u>	33,9	1,6 %	2,4 %
<u>Groupe 3</u>	18,2	0,9 %	1,3 %
<u>Groupe 4</u>	30,9	1,4 %	3,9 %

TABEAU N°3.2b: REDUCTION DU REVENU APRES SUPPRESSION DES SUBVENTIONS
- Année 1989 -

	Part dans les subventions totales	Réduction du revenu moyen en (%)	Réduction du revenu du quintile pauvre en (%)
<u>Groupe 1</u>	7,8 %	0,6 %	0,6 %
<u>Groupe 2</u>	20,3 %	1,6 %	2,4 %
<u>Groupe 3</u>	25,5 %	2,0 %	3,2 %
<u>Groupe 4</u>	46,3 %	3,6 %	8,8 %

L'analyse de l'influence de l'élimination des subventions sur le revenu et leurs parts dans la consommation est menée pour chaque groupe. Le projet de réforme doit donc considérer ces différents groupes séparément.

Groupe 1 :

Les biens et services qui composent ce groupe sont ceux dont les subventions peuvent être immédiatement supprimées. La mesure concerne essentiellement deux services, l'eau et le gaz dont la consommation est propre aux communes urbaines, et deux produits, l'huile d'olive et le sucre en morceaux qui ne sont pas des biens alimentaires de base.

L'eau et le gaz sont des services publics dont l'utilisation concerne généralement la population urbaine à revenu souvent plus élevé que celui de la population rurale. A titre d'exemple, la subvention de l'eau, reçue par les ruraux, c'est à dire les indépendants et employés agricoles et les ouvriers agricoles est respectivement pour chacun de 14,2 DA et 23,4 DA par personne et par an. Or ces deux catégories socio-professionnelles, comme déjà montré dans le tableau 2.4 ont les revenus les plus bas.

Par ailleurs, ces subventions ont des taux de concentration assez élevés [l'eau = 0,337 et le gaz = 0,405]. Aussi, s'il est procédé à leurs "suppression" (subventions implicites), ceci n'aurait pratiquement aucun effet sur la distribution des revenus, mais permettrait par contre aux EPEAL et à la SONELGAZ d'améliorer leurs situations financières.

Les produits alimentaires contenus dans ce groupe, tels que le sucre en morceaux et l'huile d'olive peuvent être remplacés par l'huile végétale et par le sucre cristallisé.

En terme de revenu moyen, la suppression immédiate de ces subventions va entraîner une réduction de 0,6 % du revenu moyen et du revenu du quintile des plus pauvres. Cette réduction dans les mêmes proportions du revenu moyen et du revenu des pauvres montre que les produits et les services du groupe 1 ne sont pas consommés en grande quantité par les nécessiteux, mais c'est plutôt les riches qui les achètent.

Groupe 2:

Contrairement au groupe 1, dont une suppression immédiate des subventions est plutôt recommandée, pour le groupe 2, il faudrait y procéder graduellement. Cette approche est justifiée du fait que le poids de la subvention des biens et services de ce groupe est assez important par rapport aux autres groupes 34,2% (se référer au tableau 3.2.a). Mais malgré ce poids, la consommation de ces biens et services est biaisée en faveur de la population urbaine. Les catégories socio-professionnelles rurales - les indépendants et employés agricoles et les ouvriers agricoles - ne sont pas concernés par la subvention du transport urbain. Quant aux autres produits de ce groupe, les montants de subvention annuels moyens reçus par ces mêmes catégories sont respectivement de 9,4 Da et 22,2 Da pour le loyer. Si nous comparons ces chiffres avec la subvention moyenne du loyer 5,36Da et celle du transport urbain 10,4 Da (cf. tableau 3.1), nous constatons que l'écart est important. Par ailleurs, la catégorie des cadres et fonctionnaires reçoit une subvention annuelle moyenne de 10,4 Da pour le transport urbain et 124,2 Da de subvention pour le loyer alors que son revenu est le plus élevé (cf. tableau 2.4).

A la lumière de toutes ces données et compte tenu de la part de la subvention du transport par rapport à la subvention totale (2,4% du montant total), nous proposons la suppression de cette subvention immédiatement. Pour le loyer, il faut plutôt procéder à un ajustement du prix par étape sur une période de deux à trois ans , à cause du taux de subvention très élevé 200% .(se référer au tableau 3.1) et son coefficient de concentration de 0,298 (cf. tableau 3.1) est relativement concentré, donc la suppression de cette subvention aurait des effets très limités sur la répartition des revenus du quintile des plus pauvres; la perte du revenu est estimée à 0,7% en 1988.

La subvention de l'électricité est distribuée de façon équitable (coefficient de concentration 0,191). Elle occupe la deuxième place après celle de la semoule. Le montant moyen de cette subvention est de 79,9 DA en 1988. Le quintile des plus pauvres a reçu 46,6 DA de subvention en l'électricité, ce qui représente 19 % du totale de cette subvention .Aussi sa suppression immédiate va entraîner une perte de 1,5 % du revenu de ce quintile. Ces données, montrent qu'une suppression de la subvention de l'électricité, devrait s'étaler sur période de 2 à 3 ans, mais que cette mesure soit accompagnée d'un programme d'aide pour les pauvres, afin d'atténuer les effets de suppression sur cette couche de la société. Ceci pourrait être par exemple et si le revenu d'un ménage par personne est celui du quintile des pauvres, de bénéficier de 30 Kmh gratuitement par mois (1) .

Groupe 3 :

Les produits de ce groupe sont ceux qui ont toujours été très subventionnés. De plus, l'urbanisation très rapide qu'a connue l'Algérie, leur consommation a fortement augmenté dans les villes, en comparaison avec la campagne. Les subventions qui sont accordées le sont plutôt pour des considérations politiques. L'analyse des dépenses des ménages montre que les dépenses du pain et du lait pasteurisé sont plus importantes dans les villes que dans les zones rurales. Les dépenses moyennes de ces deux biens alimentaires pour les deux catégories socio-professionnelle rurales -indépendants et employés agricoles - ouvriers agricoles et par les cadres, sont représentées dans le tableau 3.3.

(1) Cette proposition est basée sur le fait que la consommation annuelle moyenne par ménage est de 1400 Kmh. La consommation de l'électricité du quintile des pauvres est de 750 Kmh. Par ménage ceci donne avec un taux de subvention de 1 la proportion de 30 Kmh/personne. Nous verrons d'autres programmes correctifs dans la section 3.3.

TABLEAU N°3.3 : DEPENSES ANNUELLES DE QUELQUES PRODUITS
(par personne en 1988. DA)

	Indépendant et employés agricole	Ouvrier agricole	Cadre
Pain	56,1	110,2	200,7
Farine	30,7	20,7	32,7
Lait pasteurisé	14,6	38,5	114,6
Dépenses totales	7987	6718	12.347

Il est clair que les dépenses du pain et du lait pasteurisé par les ménages ruraux sont très bas en terme absolu et en terme relatif (par rapport au revenu). Mais compte tenu du fait que la population est sensible à l'augmentation des prix de ces produits, il est recommandé une grande prudence, si une telle mesure est prise. Parmi les options politiques possibles, nous proposons une augmentation des prix, dans une proportion équivalente à la moitié au taux de subvention. En considérant le taux de subvention de 1989, cela s'exprimerait par une augmentation du prix, du lait de 25% , de la farine 40% . Cette option de hausse des prix repose aussi sur le fait que ces produits ont des substituts dans le groupe 4 ; le pain par la semoule et le lait pasteurisé par le lait en poudre.

Une autre option plus radicale serait de maintenir encore les prix actuels pour deux ou trois ans. La raison serait les risques d'une explosion sociale. Pour éviter une pareille situation, il plus prudent que l'augmentation des prix de ces produits soit modérée ,et quelle n'entraîne pas d'effets pervers sur les conditions sociales.

Groupe 4 :

Le groupe 4 se compose de produits qui représentent le "noyau dur" de la politique de subvention; tous ces biens, à l'exception d'un seul, (le livre scolaire) sont des produits de base et pèsent dans la dépense de consommation de l'ensemble de la population. Hormis le sucre, dont la subvention est peu importante et le livre scolaire, qui bénéficie d'une subvention encore plus modeste et dont le coefficient de concentration, comme déjà énoncé, est conséquence du fait que l'âge des enfants scolarisés, la subvention des autres produits est uniformément distribuée entre les ménages riches et pauvres. Le tableau 3.4, ci-après, nous donne la consommation annuelle de certains biens alimentaires.

TABLEAU N°3.4 : CONSOMMATION ANNUELLE DE QUELQUES BIENS ALIMENTAIRES

	1 9 7 8	1 9 8 8
Pain (Kg)	33,40	38,99
Farine (Kg)	12,59	10,59
Semoule (Kg)	89,94	99,74
Lait pasteurisé (litre)	36,96	38,26

La dépense de toute les catégories de revenu est uniformément distribuée pour la semoule et l'huile végétales, comme l'indiquent leurs bas coefficients de concentration, qui sont respectivement de 0,040 et 0,125. Les subventions dans ce cas, influencent fortement la distribution des revenus, dans la direction d'une plus grande égalisation. Si les subventions de la semoule, du lait en poudre, du sucre cristallisé et de l'huile de table, sont supprimées, la réduction du revenu pourrait être de 1,4% en moyenne et un maximum de 3,9% pour les ménages pauvres. Un tel choix politique ne serait certainement pas socialement et politiquement fiable. Comme nous l'avons déjà proposé, les subventions de ces produits doivent être maintenues, il faudrait seulement prévoir un mode de distribution des subventions qui cible les populations à bas revenu.

Evaluons, maintenant les effets qui pourraient résulter d'une suppression des subventions des produits et services du groupe 1 et 2. Ensuite conjuguons ces effets avec une réduction de 50 % des subventions du groupe 3, et la proposition d'un nouveau modèle d'attribution de la subvention de l'électricité. Les résultats obtenus montrent, que ceci permettrait une réduction importante du montant de la subvention, sans grande perte sur le revenu des pauvres.

Si de telles mesures, ont été appliquées en 1988, le montant moyen des pertes de revenu serait d'environ 2,7 % et celle que subirait le revenu du quintile des pauvres, serait de l'ordre de 2,1 %.

Le montant dégagé par l'Etat, pour soutenir les produits de base serait réduit ainsi de 50 % . Pour 1989, les résultats seraient de :

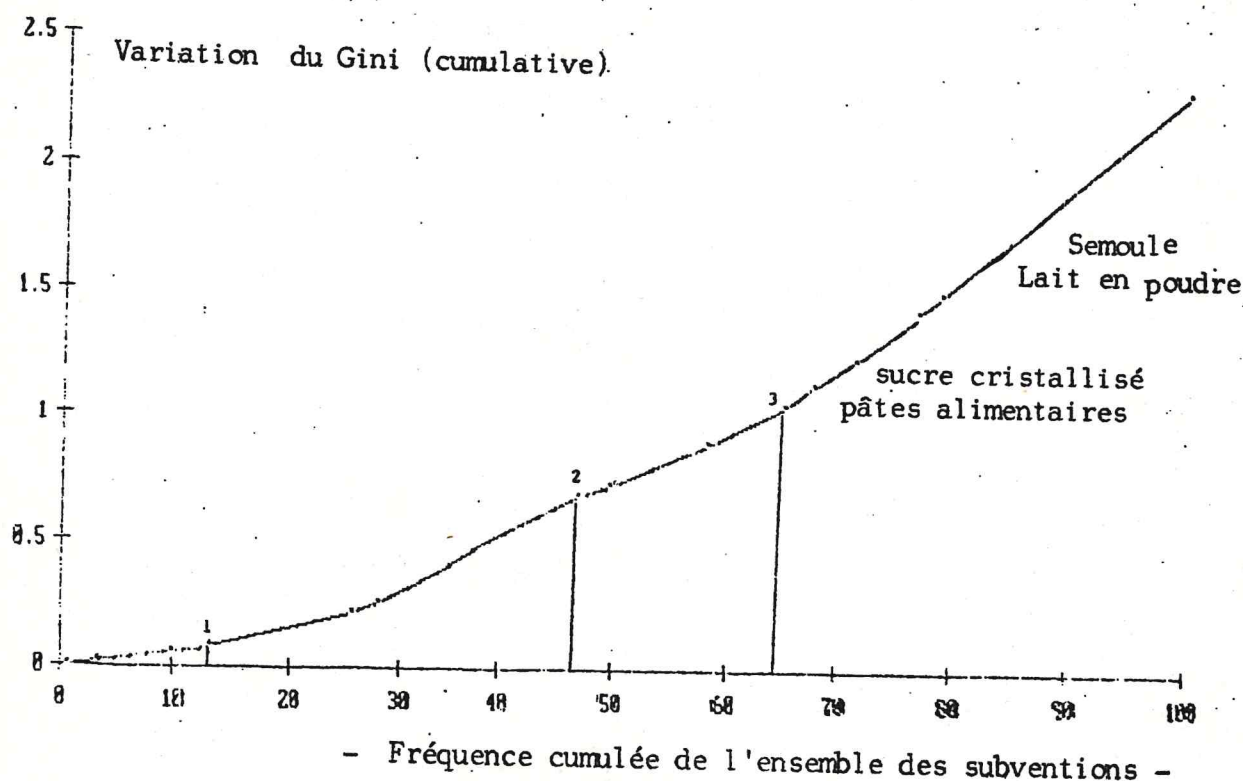
- Perte du revenu moyen 3,2 %
- Perte du revenu du quintile des pauvre 3 %
- Réduction de la subvention de 40 %.

Ces estimations montrent clairement que des réductions significatives de subventions peuvent être obtenues grâce à des mesures simples (élimination de quelques subventions, réductions d'autres et des schémas de compensation). Ces hypothèses, qui ont conduit à des résultats montrant, l'existence de possibilités, permettant la réduction des subventions avec un faible effet de perte sur les revenus de pauvres.

3.3 : Les schémas de compensation et action gouvernementale

Nous avons jusque là évalué les conséquences de la suppression de la subvention sur le revenu des pauvres. Mais quel impact aurait une telle mesure sur la distribution des revenus ? Cet effet, nous le mesurons par le coefficient de Gini, comme le montre la figure 3.1. ci-dessous:

Figure 3.1 : ELIMINATION GRADUELLE DES SUBVENTIONS ET VARIATION DU COEFFICIENT DE GINI



D'après le schéma, nous remarquons que la suppression de la subvention du groupe 1, entraînerait une croissance du coefficient de Gini de 0,08 %. Si, en plus, nous éliminons la subvention du groupe 2, celui-ci s'accroîtrait de 0,69 %. L'élimination des subventions du groupe 3, en plus des deux précédentes (groupe 1 et 2), impliquerait une croissance cumulative du coefficient de Gini de 1,05 %. Et enfin, l'augmentation des inégalités des revenus va s'aggraver (telle que mesurée par le coefficient de Gini) si, les subventions du groupe 4 sont également supprimées. La suppression des subventions des groupes 1, 2, 3, et 4, à la fois, augmente le Gini de 2,3 %. Notons l'extrême influence des subventions du groupe 4, dont la suppression pèse plus fort que celle des autres groupes à la fois.

Par produit, la subvention de la semoule (groupe 4), si elle venait à être enlevée, accroîtrait à elle seule le Gini de 0,80 %. Ces résultats, montrent clairement, la grande influence qui ont les subventions du groupe 4, dans l'égalisation des revenus. Leurs suppressions, augmentent le coefficient de Gini de 1,30 %, tandis que l'effet de l'élimination des subventions des trois autres groupes, ne pèse que pour 1,05 % sur le Gini. Rappelant enfin que le montant de la subvention du groupe 4, ne représente 30,9 % du total (voir tableau 3.2a). C'est une autre confirmation de la grande importance qu'ont les subventions du groupe 4, sur le revenu des pauvres, et plus généralement sur la distribution du revenu.

Nous n'avons pas traité du problème de la mise en oeuvre (concrétisation) des programmes de soutien, directement orientés vers les pauvres, qui peuvent être esquissés, par objectif (*) (comme celui proposé pour l'électricité (1)). Ce qui est requis dans ces cas, c'est de concevoir des programmes simples et faciles, qui tiennent compte des capacités organisationnelles des structures gouvernementales, chargées de les mettre en oeuvre. Mais les schémas généraux par exemple, des transferts directs, en espèce pour les biens alimentaires de base, sont préférés aux schémas spécifiques (comme celui présenté pour l'électricité). La raison est que, les premiers cités entraînent de moindres distortions du modèle de consommation et une moins mauvaise allocation des ressources.

Si toutefois, le gouvernement s'engage dans l'option de la suppression radicale des subventions, il doit projeter de mettre en place un programme de soutien spécifique, efficacement élaboré. Ce système, pour être opérationnel, doit impliquer les structures communales, qui doivent identifier les pauvres. Il doit être simple et transparent, et mis en exécution par les structures organisationnelles existantes.

L'écart croissant entre d'une part les coûts d'importation, les coûts de production et de distribution, et les prix fixés par le gouvernement des biens subventionnés d'autre part, ne peut être pris en charge à moyen terme. Le besoin d'une réduction contrôlée des subventions est impérative. Une reconsidération du système de subvention doit être cohérente avec la refonte du système des prix et les réformes économiques en cours. Si le gouvernement favorise l'option de réorganisation d'un système généralisé de subvention, il doit veiller à ce que celui-ci sauvegarde les besoins vitaux des pauvres. Il aura à déterminer une politique de subvention qui serait directement orientée vers les nécessiteux.

(1) Un schéma simple peut aussi être proposé pour le livre scolaire. les autorités scolaires peuvent identifier les enfants des pauvres à qui on donnerait les livres. Mais ils peuvent aussi stimuler la vente des livres usagés.

(*) Pour chaque bien et service subventionné

C O N C L U S I O N

Les résultats et recommandations présentés dans l'Etude ne sont que les premiers indicateurs qui faciliteraient toute prise de décision afin de rendre plus efficace le système de subvention actuel. En effet, nous avons constaté que le soutien des prix profite plus aux riches qu'aux pauvres. Pour y apporter quelques améliorations, nous avons, à partir des taux de subventions et des taux de concentration, précisé quels étaient les produits et services qui ne devraient plus être subventionnés, ceux auxquels il faudrait réduire les subventions et enfin les autres, qu'il est préférable de continuer à soutenir. Seulement dans ce dernier cas, il faudrait prévoir d'autres mécanismes de distribution de la subvention, afin de cibler la population pauvre.

Cette analyse reste néanmoins à approfondir, produit par produit, notamment ceux subventionnés implicitement. En effet, et vu les difficultés qu'il y a à maîtriser le niveau des subventions implicites, l'analyse de l'incidence des subventions sur les consommateurs, met l'accent surtout sur les subventions explicites. Les quelques produits et services subventionnés implicitement retenus dans l'Etude, souffrent de manière générale de la non fiabilité des données les concernant.

Aussi, il est souhaitable d'initier des études spécifiques (par produits et services) qui pourraient mieux cerner et d'une manière plus rigoureuse le niveau des subventions implicites qui sont largement pratiquées et jusqu'à un passé récent, comme moyen d'aide sociale.

ANNEXES

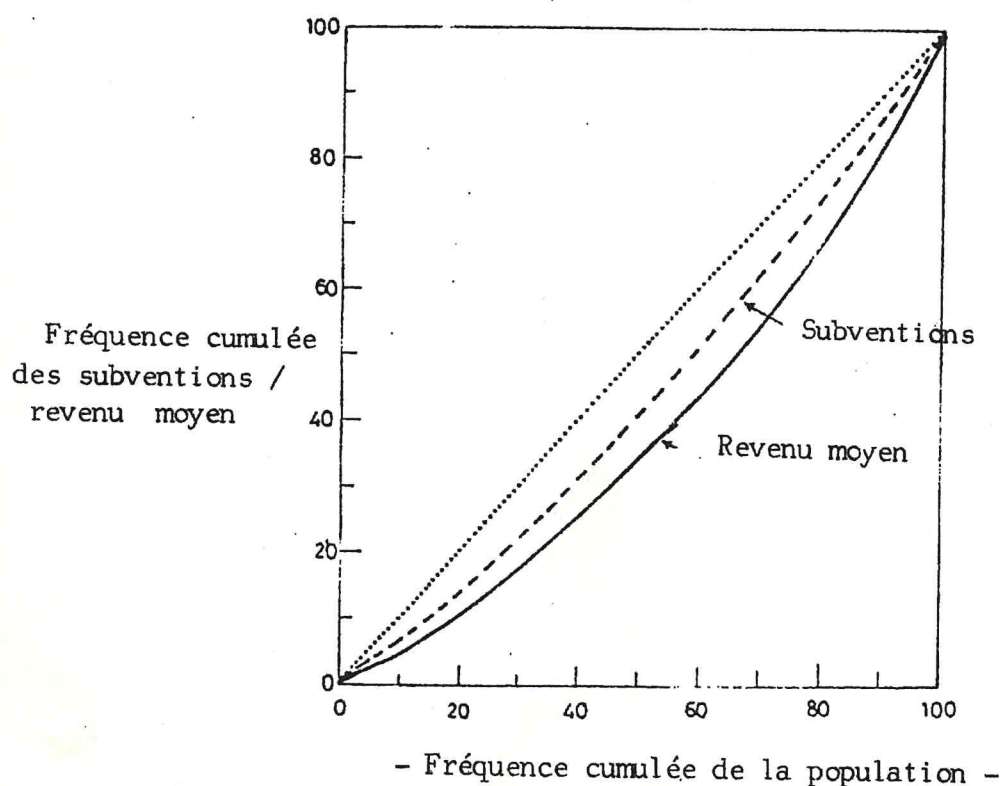
ANNEXE - 1 -

LE COEFFICIENT DE GINI ET LE COEFFICIENT DE CONCENTRATION

A.1/: Le Coefficient de GINI:

La courbe de LORENZ est introduite en 1912 par Gini et a pour but de décrire les effets de concentration dans une population; elle est obtenue en portant sur l'axe des abscisse les fréquences cumulées croissantes (F1) et sur l'axe des ordonnées les valeurs globales relatives cumulées croissantes (Revenus dans notre Etude). La courbe de concentration est inscrite dans un carré (Figure):

- COURBE DE LORENZ DE REVENU ET DE SUBVENTIONS -
(Ensemble des ménages)



L'interprétation est , qu'une partie de la population se partage un pourcentage α_i de la masse totale des valeurs globales. Ainsi, plus la courbe s'éloigne de la diagonale OA, plus la concentration est importante; plus la courbe se rapproche de la diagonale, plus la répartition est équitable.

Le Coefficient de Gini est le rapport de l'aire S à l'aire du triangle OAB. C'est un nombre compris entre 0 et 1; plus le coefficient est grand, plus la concentration est forte. Chaque point de la courbe OA nous donne le pourcentage du revenu total reçu par le pourcentage approprié de la population. Les cas limites du coefficient de Gini sont:

- * "0" lorsque chaque strate en pourcentage reçoit la même part de revenu;
- * "1" lorsque la personne la plus riche reçoit la totalité du revenu de la population;

A.2/: Le Coefficient de concentration.

La courbe de concentration est similaire à celle de LORENZ; les valeurs sur l'axe des abscisses sont celle de la population classées selon le niveau de revenu, seulement sur l'axe des coordonnées sont portées les parts cumulatives non pas du revenu global, mais d'autres variables. Dans notre cas, la part cumulative des subventions totales.

Le coefficient de Gini représente en fait un cas particulier du coefficient de concentration , puisque les abscisses et les coordonnées sont ordonnées selon la même variable (dans notre analyse la variable étant le revenu).

A N N E X E - 2 -

PRESENTATION DE L'ENQUETE DE CONSOMMATION 1988

INTRODUCTION.

L'enquête nationale sur les dépenses de consommation des ménages a été réalisée de Janvier 1988 à Février 1989. C'est la troisième du genre depuis l'indépendance après celle de 1967-1968 et celle de 1979-1980.

La réalisation de cette enquête trouve son explication dans l'évolution des salaires et des prix, l'amélioration du niveau de vie qui a entraîné au bout d'une décennie des changements de comportements des ménages à l'égard de la consommation. Toutes ces mutations nous ont donc amenés à entreprendre une nouvelle enquête afin d'actualiser les statistiques sur la consommation d'une part et des dépenses d'autre part. De plus, cette enquête devait nous permettre de saisir ou du moins approcher l'auto-consommation qui jusqu'ici demeure très mal cernée. Elle nous fournit aussi des données sur le niveau de vie et les disparités qui pourraient exister entre les ménages.

Les résultats de l'enquête serviront également à tous les travaux de planification étant donné qu'ils permettent l'actualisation du modèle de consommation établi en 1979-1980.

PLAN DE SONDAGE.

1/ Base de sondage.

La base de sondage retenue est le fichier des districts et des ménages du RGPH 1987; cette base étant assez récente, il n'y avait pas lieu d'effectuer une actualisation.

2/ Méthodes de sondage.

* Champ de l'enquête:

L'enquête a porté sur l'ensemble des ménages ordinaires algériens à travers le territoire national; sont donc non concernés : les ménages nomades, les ménages collectifs et la population comptée à part (P.A.P). L'unité statistique est le ménage ordinaire quel que soit sa taille.

* Taille de l'échantillon:

L'enquête réalisée en 1979-1980 a porté sur 8.208 ménages sur 2.491.287 ménages algériens; le taux de sondage était de 3,2%; en reconduisant le même taux pour l'enquête de 1988, la taille de l'échantillon serait de $3.248.017 \times 3,2\% = 10.509$ ménages.

D'autre part, nous avons calculé un échantillon de manière à ne pas dépasser une erreur de 1,5% sur les dépenses globales des ménages, avec un seuil de risque égal à 5%. Pour cela, nous avons été amené à estimer certains paramètres indispensables au calcul de l'échantillon.

* Estimation de la dépenses globale des ménages en 1988.

La dépense totale des ménages a été estimée en 1988 à 172.000.000.000 DA à partir du bilan des Ressources et Emplois de la nation en biens et services.

a) estimation de la moyenne:

$$\text{La dépense moyenne par ménage est donc de : } \frac{172.000.000.000}{3.284.017} = 52.374 \text{ DA}$$

b) estimation de l'écart-type:

$$\text{En supposant que le coefficient de variation } \frac{\text{Moyenne}}{\text{Ecart type}}$$

est le même qu'en 1979-1980, nous estimons l'écart-type en 1988 à 40.000 DA
La taille de l'échantillon nous serait donnée avec la formule suivante:

$$\frac{2 \times N \times 2}{t \quad s}$$

$$\frac{2 \quad 2 \quad 2 \quad 2}{d \quad N - d + t \quad s}$$

avec:

$$t = 1,96$$

$$N = 3.284.017$$

$$s = 40.000$$

$$d = 786$$

?

Pour que l'erreur ne dépasse pas 1,5%, soit globalement 2.580.000 DA - plus ou moins 2,6 millions de DA, la taille est: $m = 10.330$ ménages.

Selon les deux méthodes de calcul de la taille de l'échantillon, nous aboutissons à environ 10.000 ménages.

Nous avons arrondi à 10.368 afin de pouvoir répartir l'échantillon uniformément entre les 04 trimestres.

A N N E X E - 3 -

DONNEES RELATIVES AUX QUANTITES COMMERCIALISEES DES
PRODUITS ALIMENTAIRES SUBVENTIONNES

A.3.1/ LAIT PASTEURISE

TABLEAU A.3.1 : PRODUCTION DE LAIT PAR LES 03 OFFICES

O F F I C E S	1 9 8 8	1 9 8 9
ORLAC	359.590,3	385.499,4
ORELAIT	152.433,1	170.480,3
OROLAIT	249.396,6	291.591,9
TOTAL	761.420,0	847.571,4

TABLEAU A.3.2 : SUBVENTION TOTALE RELATIVE AU LAIT PASTEURISE

	Compensation totale		Montant global (1988)	Compensation totale		Montant globale (1989)
	à quai DA	Détaillant DA		à qui DA	Détaillant DA	
Centre	55.058,26	96.508,5	151.566,7	488.0423	---	488.042,3
Est	33.382,9	61.172,2	94.555,1	161.071	64.235,52	255.307,42
Ouest	64.276,72	67.369,94	131.646,6	352.980,3	82.677,65	435.657,95
	152.717,88	225.050,64	377.768,4	1.002094	146.912,2	1.149.007

**TABLEAU N°A.3.3: QUANTITES VENDUES A QUAI ET CELLES VENDUES AUX
DETAILLANTS ET LE MONTANT DES VENTES**

O F F I C E	1 9 8 8			1 9 8 9		
	Quantités vendues à quais	Quantités vendues aux détaillants	Montant des ventes	Quantités vendues à quais	Quantités vendues aux détaillants	Montant des ventes
Centre	104.277,0	255.313,3	359.590,3	385.499,4	---	385.499,4
Est	46.045,5	106.387,6	192.433,1	117.742,6	52.757,7	170.480,3
Ouest	104.515,0	144.881,6	249.396,6	231.462,5	60.129,2	291.591,7
	254.837,5	506.582,5	761.420,0	734.704,5	112.866,9	847.571,4

Notons quele prix de vente à quai = 1,35 DA/litre et le prix de vente aux détaillants est de 1,50 DA/litre.

3.2 : Le lait en poudre

TABLEAU A 3.4 : LES QUANTITES DE LAIT EN POUDRE IMPORTEES

P R O D U I T S	Unité	1 9 8 8	1 9 8 9	90 *
Lait lahda entier 500 g	carton 24 boites	6.148.063	7.147.550	9.458.000
Lait lahda entier 1,8 Kgs	carton 6 boites	55.600	---	---
Lait lahda sac 15 Kgs	Sac	---	20.000	---
Lait lahda sac 10 Kgs	Sac	90.000	400.000	---
Lait lahda sac 12 Kgs	Sac	149.192	44.160	650.000
Lait lahda sac 25 Kgs	Sac	4.000	---	---
Lait entier	carton 24 boites	634.429	408.756	658.700
Lait adopte	carton 24 boites	402.235	658.650	496.500

TABEAU A.3.5 : PRIX D'ACHAT A L'IMPORTATION ET LE PRIX DE REVIENT DU LAIT EN POUDRE

Unité: Da

Produit	Unités	1 9 8 8		1 9 8 9		1 9 9 0	
		Prix d'achat	Prix de revient	Prix d'achat	Prix de revient	Prix d'achat	Prix de revient
Lait lahda entier 500 g	carton 24 boites	135,34	171,17	254.05	322.53	268.53	343.49
Lait lahda entier 1,8 Kgs	carton 6 boites	123,53	150,45	-----	-----	---	---
Lait lahda sac 15 Kgs	Sac	---	---	301.48	385.06	---	---
Lait lahda sac 10 Kgs	Sac	81,94	100,55	214.79	271.10	---	---
Lait lahda sac 12 Kgs	Sac	153.89	191.12	174.61	222.09	258.10	329.78
Lait lahda sac 25 Kgs	Sac	170.06	211.08	-----	---	---	---
Lait entier	carton 24 boites	132.93	163.46	264.63	331.41	331.48	342.78
Lait adapté	carton 24 boites	151.26	185.00	236.30	301.67	301.67	371.20

**TABLEAU A.3.6: LES PRIX DE VENTE ET DEFICIT ENREGISTRE A L'UNITE
DU LAIT EN POUDRE**

U = DA

P R O D U I T S	UNITE	Prix de vente 1988/89		DEFICIT A L'UNITE 1990		
		Vente	Boite et Kg	1988	1989	1990
Lait Lahda (500 grs)	24b	147,1	6,13	24,05	175,4	196,37
Lait Lahda (1,8 Kg)	6b	112,55	18,76	37,89	---	---
Lait Lahda sac de 10 Kg	sac	81,70	8,170	---	189,40	---
Lait Lahda sac de 12 Kg	sac	118,00	9,83	73,12	105,09	---
Lait Lahda sac de 15 Kg	sac	147,50	9,83	---	237,56	211,78
Lait Lahda sac de 25 Kg	sac	183,3	7,33	27,78	---	---
Lait enfant (entier)	24b	127,2	5,3	36,26	204,28	215,01
Lait enfant (adapté)	24b	127,20	5,3	57,80	174,47	190,00

TABLEAU A.3.7: LE DEFICIT GLOBAL

P R O D U I T S	UNITE	D E F I C I T G L O B A L		
		1 9 8 8	1 9 8 9	1 9 9 0
Lait Lahda 500 grs	24 b	147.855,54	1.253.720,54	1.857.210,52
Lait Lahda 1,8 kg	6 b	2.106,68	----	----
Lait Lahda sac de 10 Kg	sac	1.696,37	75.761,29	----
Lait Lahda sac de 12 Kg	sac	10.908,800	4.640,58	----
Lait Lahda sac de 15 Kg	sac	---	4.751,26	137.657,36
Lait Lahda sac de 25 Kg		111,114	----	----
Lait Enfant entier	24 b	23.006,69	83.501,6	94.334,55
Lait Enfant adapté	24 b	23.250,18	114.912,05	227.259,50
		208.965,37	1.537.287,1	2.316.461,8

A.3.3: LE SUCRE

TABLEAU A.3.8: QUANTITES DE SUCRES COMMERCIALISEES

3
U= 10 Tonnes

P R O D U I T S	QUANTITES COMMERCIALISEES		
	1 9 8 8	1 9 8 9	1 9 9 0
Sucre cristallisé importé ENAPAL	444.475,5	359.825,0	770.000
Sucre crist.conditionné ENAPAL	131.294,97	128.160,45	---
Sucre cristallisé en vrac ENASUCRE	137.200,84	124.883,4	130.000
Sucre cristallisé 1Kg ENASUCRE	35.035,8	40.037,4	20.000
Sucre morceaux ENASUCRE	39.880,6	41.906,15	----
Sucre Pains ENASUCRE	4.346,0	3.915,5	----
Sucre Enveloppe ENASUCRE	33.3	111,21	----
Sucre Glacé ENASUCRE	4.681,76	2515,18	----
Sucre sachets 10GrS ENASUCRE	1.010,03	117,39	----
T O T A L	797.958,8	701.471,68	940.000

TABLEAU A.3.9: PRIX D'ACHAT - PRIX DE VENTE ET PRIX DE REVIENT DES DIFFERENTS TYPES DE SUCRE

		E N A P A T		E N A S U C R E						
		Sucre crist importé	Sucre crist conditionné	Sucre crist en vrac	Sucre crist 1 Kg	Sucre en morceaux	Sucre pain	Sucre enveloppé	Sucre glacé	Sucre en sachets 10 grs
1 9	U= DA/Tonnes	2029,29	2564,84	3161,81	3484,18	4186,18	3792,52	4634,38	3.962,36	4.707,34
8 8	Globalement U= millierDA	897.969,5	336.751,9	433.802,97	122.071,03	166.947,37	16.482,3	154,33	18.550,82	4.773,37
1 9	U= DA/Tonnes	3.252,8	4.007,74	4.008,0	4.330,0	5.032,0	4.638,0	4.650,00	4.300,00	4.650,00
8 9	Globalement U= millierDA	1.170.460,4	513.634,39	500.532,65	173.361,92	210.871,74	18.160,09	517,12	10.815,27	545,85
1 9	U= DA/Tonnes	4.308,02	---	6.258,00	6.722,71	7437,51	---	---	---	----
8 0	Globalement U= millierDA	3317.173,12	---	813.540,00	134.454,2	148.750,2	---	---	---	----
1 9	Prix revient	2.607,50	3.393,09	3519,9	3.958,39	4595,49	4182,15	5065,29	4.360,49	5142,71
8 8	Prix vente	1700	1950	1700	1950	3000	3000	4834,38	4043,28	4690,78
1 9	Prix revient	4090,23	4.903,13	4.408,13	4.746,50	5483,6	5.069,9	5082,5	4715,0	5082,5
8 9	Prix vente	1700	1950	1700	1950	3000	3000	4850,0	4500,0	4850
1 9	Prix revient	5.658,5	---	6.770,9	7.258,85	8.009,39	---	---	---	----
8 0	prix vente	1.700,0	---	1700	1950	3000	---	---	----	----

TABLEAU A.3.10: SUBVENTION RELATIVE AUX SUCRES

U = milliers de DA

	DEFICIT 1988		DEFICIT 1989		DEFICIT 1990	
	U = Tonne	Global	U = DA	Global	Unité	Global
Sucre cristallisé importé	0,907,5	403.362,466	2,390,23	860.064,486	3,668	2.824.410,86
Sucre cristallé conditionné	1,443	189.470,786	2,958,13	379.115,544	----	-----
Sucre cristallé en vrac	1,8199	249.691,799	2,708,13	338.234,186	5,708,85	659.217,0
Sucre cristallisé 1Kg	1,908,3	66.861,971	2,796,5	111.964,575	5,308,85	106.176,9
Sucre en morceaux	1,595,4	63.629,098	2,483,6	104.078,114	5,000,93	100.187,7
Sucre en pain	1,182,15	5.137,624	2,069,9	8.104,693	----	----
Sucre enveloppé	0,229,9	7,656	0,232,5	25,856	----	----
Sucre glacé	0,317,2	1.485,08	0,215	540,764	----	----
Sucre en sachet de 10 grs	0,451,9	458,27	0,323,5	27,292	----	----

A.3.4: L'HUILE ALIMENTAIRE

TABLEAU A.3.11: SUBVENTION RELATIVE A L'HUILE ALIMENTAIRE

	1 9 8 8		1 9 8 9	
	Ecart Da/t	Montant du déficit	Ecart Da/t	Montant du déficit
Bidon métallique 5 litres	1.180,33	102.801,455	2.736,62	222.312,788
Bidon métallique 4 litres	1.177,60	14.356,144	2.730,06	34.167,523
Bidon plastique 5 litres	397,81	53.948,744	2.601,90	17.411,350
Bidon plastique 3 litres	477,23	5.083,345	2.601,10	17.411,350
Bouteille plast 2 litres	464,48	6.903,999	2.622,96	37.830,045
Bouteille plast 1 litre	1027,32	572,935	3.103,84	2.072,291
Cylindre et fûts	1180,33	3.540,180	2.808,75	124.102,768
		219.206,742		848.545,737

A.3.5: LES CEREALES

TABLEAU A.3.12: PRODUCTION - COLLECTE ET IMPORTATION PAR L'OAIC DES CEREALES ET LEGUMES SECS

Unité: Milliers de quintaux

	CAMPAGNE 1988		CAMPAGNE 1989	
	Collecte O A I C	Import	Collecte O A I C	Import
Blé dur	1600	19.716	3.591	15.913
Blé tendre	1164	14.786	2.076	15.399
Orge	239	8.477	2.183	2.858
Avoine	36	---	147	276
Maïs	--	12.087	--	11.150
Total céréales	3.629	55.066	7997	45.596
Lentilles	4,14	370	1.6	507
Haricots	0.111	558	0.184	168
Pois chiches	51.94	450	66.9	522
Fèves	11.15	---	9.7	---
Riz	---	315	---	362
Autres	4.96	53	5.9	65
Total Légumes secs	72.3	1746	84.2	1.624